



HAL
open science

OBSERVATOIREDES EVOLUTIONS DE L'EMPLOIET DES RESSOURCES HUMAINES EN ARDECHE MERIDIONALE

Sophie Louargant, Edwige Garnier

► **To cite this version:**

Sophie Louargant, Edwige Garnier. OBSERVATOIREDES EVOLUTIONS DE L'EMPLOIET DES RESSOURCES HUMAINES EN ARDECHE MERIDIONALE. 2003. <halshs-00261787>

HAL Id: halshs-00261787

<https://shs.hal.science/halshs-00261787v1>

Submitted on 26 Mar 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Avec la contribution
du Conseil Général de l'Ardèche,
de la Région Rhône-Alpes
et de l'Agence Nationale Pour l'Emploi d'Aubenas

OBSERVATOIRE DES EVOLUTIONS DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES EN ARDECHE MERIDIIONALE

SYNTHESE DU PREMIER TRAVAIL D'ANALYSE

Novembre 2003

Préparé pour le **COMITE DE BASSIN D'EMPLOI
DE L'ARDECHE MERIDIIONALE**

Antenne Sud de la Chambre des Métiers de l'Ardèche
Ripotier Haut - 07 200 AUBENAS
Téléphone : 04 75 93 33 30
Télécopie : 04 75 35 35 93

Préparé par le **CERMOSEM**
Université Joseph Fourier - Grenoble I
UMR CNRS 5194 PACTE
Laboratoire Territoires

sur la base du travail d'Edwige GARNIER,
Sophie LOUARGANT et Nicolas ROBINET

sous la responsabilité scientifique de
Hervé GUMUCHIAN

SOMMAIRE

Introduction	3
Qu'est-ce que le Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale ?	4
Lexique	5
Partie 1 – L'activité en Ardèche méridionale	6
La population active	6
Le taux d'emploi	10
La population salariée	12
Les entreprises	13
Partie 2 – Les demandeurs d'emploi	14
Les catégories et les limites	14
La répartition par catégorie des demandeurs d'emploi	16
Les demandeurs d'emploi selon le sexe	17
Les demandeurs d'emploi selon l'âge	19
Les niveaux de qualification des demandeurs d'emploi	20
La répartition des demandeurs d'emploi	21
Le profil des demandeurs d'emploi en catégorie 1	22
Les taux de chômage	23
Partie 3 – Les flux des demandeurs d'emploi	26
Les entrées et les sorties	26
La durée de chômage	28
Partie 4 – Les 3 territoires définis en Ardèche méridionale	29
Les caractéristiques des territoires d'Ardèche méridionale	29
Le choix des cantons dans les 3 territoires d'Ardèche méridionale ...	32
Zone 1 : le canton de Thueyts	32
Zone 2 : le canton d'Aubenas	33
Zone 3 : le canton de Vallon-Pont-d'Arc	34
Partie 5 – Les offres d'emploi	35
Les limites des données disponibles	35
La composition des offres d'emploi	36
La répartition des offres d'emploi	37
Partie 6 – L'offre et la demande :	
la tension du marché de l'emploi	39
L'offre et la demande par familles d'activités professionnelles	39
L'indice de tension	41
La situation du bassin d'emploi d'Ardèche méridionale en Rhône-Alpes	44
Les perspectives et les enjeux	45

La structuration de l'emploi en Ardèche méridionale, marquée à l'évidence par une saisonnalité de l'offre proposée, dispose de ressources mobilisables à même de pouvoir insérer ce territoire dans une dynamique concertée entre politique publique de l'emploi et besoins des acteurs du territoire et des entreprises. Pour arriver à cette finalité, une connaissance fine du domaine de l'emploi est nécessaire. Suite à une demande du **Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale** (formalisée au mois de novembre 2002), le **CERMOSEM** (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes) a mis en place une **première phase d'analyse des données statistiques** en corollaire d'informations plus qualitatives et mobilisables sur le territoire. **L'objectif est de mettre en place un outil modélisable d'observation des offres et des demandes d'emploi sur le périmètre du Comité de Bassin d'Emploi (14 cantons, 148 communes), outil transversal permettant aux acteurs de travailler conjointement.**

Pour cela, dans le cadre d'une première étape, une étude précise de la population des demandeurs d'emploi (5000 inscrits environ en septembre 2002) est privilégiée. L'analyse statistique et cartographique de leurs caractéristiques s'est effectuée en s'appuyant sur deux bases de données disponibles au CBE :

- la base de données trimestrielle Corinthe, mêlant des données provenant de l'INSEE, de l'ANPE, de la DRTEFP notamment,
- et la base de données hebdomadaire QMF de l'ANPE.

Cette analyse a été réalisée en corollaire d'un cadrage des données sur les secteurs d'activités, les données générales sur la population et les infrastructures en place. Les objectifs initiaux de réalisation de typologies d'entreprises et de typologies de demandeurs d'emplois se sont effectués ici dans le cadre d'une **catégorisation des territoires**. Ils seront approfondis dans une prochaine phase du programme. Les résultats montrent des effets de corrélation et de distorsion, marquant le territoire en **trois sous-ensembles** (secteur nord-ouest, centre - Aubenas et aire d'influence, secteur vallée du Rhône - sud). Les **indicateurs** montrent une spécificité locale sur les catégories de demandeurs et sur les demandes disponibles. Outre la saisonnalité, on note des spécificités comme, par exemple, les nouveaux arrivants en sud Ardèche, la différence de fréquence d'inscription pour les femmes et pour les hommes au chômage et le potentiel non visible, en terme d'offres d'emploi, des petites entreprises.

Au-delà de l'aspect structurel et sectoriel des informations quantitatives, un regard plus qualitatif s'impose. L'analyse qualitative devrait dans une prochaine phase se concentrer sur des territoires spécifiques comme, par exemple, le secteur « montagne », où l'information n'est pas toujours disponible. Cette information se doit également d'être complétée par des données issues d'autres bases comme celles présentes au niveau de l'ASSEDIC, de l'URSSAF, de la CCI, du Conseil Général (transports) et des enquêtes auprès des Missions Locales (un accord a déjà été obtenu à ce jour pour les bases de données de l'ASSEDIC et de l'URSSAF ; la demande auprès du Conseil Général est en cours), mais aussi par des phases d'enquêtes auprès des acteurs du territoire, engagés dans la dynamique territoriale en place en sud Ardèche, ou des demandeurs d'emploi notamment.

Cette phase d'analyse statistique et cartographique reste donc une première étape de mise en place des bases du travail à venir concernant l'observatoire des évolutions de l'emploi et des ressources humaines en Ardèche méridionale. L'étude se poursuit en privilégiant à l'avenir une démarche participative à laquelle l'ensemble des acteurs impliqués et/ou intéressés sont invités à concourir.

QU'EST-CE QUE LE COMITE DE BASSIN D'EMPLOI D'ARDECHE MERIDIONALE ?

Un territoire en pleine mutation : intercommunalités, PNR, Pays...
Le registre des données sociales extrêmement défavorable avec des indicateurs socio-économiques mettant en exergue la fragilité de certains secteurs d'activités et la tendance à la paupérisation d'une partie de la population...

S'il est urgent d'agir pour améliorer la situation de l'emploi, toutes ces tendances, évolutions et transformations de notre territoire et de ces composantes re-posent la problématique des partenariats et des champs de coopération dans la conduite des projets territoriaux.

Une triple interrogation sous-tend dès lors l'action du CBE :

- comment **agir ensemble** ?
- comment **professionnaliser** nos pratiques ?
- comment appuyer et **éclairer de façon précise, lisible et pertinente** les décisions relatives aux politiques, programmes et actions en matière de développement de l'emploi, de la formation et des ressources humaines ?

Le CBE, dont la vocation est d'être avant tout une instance de concertation, de partenariat et de développement sur les questions d'emploi au sens large, est mobilisé aujourd'hui pour accompagner ces mutations.

La construction d'un « Observatoire des évolutions de l'emploi et des ressources humaines », qui constitue la première pierre de cet accompagnement, est un exemple concret de cette nouvelle démarche, de ces nouvelles modalités de coopération à promouvoir.

Cette construction, fruit d'une démarche ouverte et partenariale, témoigne en effet, s'il en était besoin, de la volonté des membres du CBE (élus, organisations syndicales, organisations patronales, associations) et de ses partenaires :

- de doter le territoire d'un outil d'analyse et de prospective, référent en matière de diagnostic sur le territoire, destiné à faciliter le partage des problèmes et constats et l'élaboration de stratégies territoriales communes et adaptées ;
- d'inscrire ce territoire de façon pérenne dans une logique d'anticipation de ses besoins et, conséquemment, de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des services (logement, transport, etc.) adaptés à cette ambition.

Même si l'observation est incomplète (elle n'intègre pas encore les données ASSEDIC, URSSAF, CG 07, CCI), elle n'a pas pour vocation de produire chaque année une analyse importante comme celle qui suit. **Un bilan** précis et exhaustif de l'emploi et des ressources humaines du territoire devra cependant être dressé dans des intervalles de 3-4 années de façon à permettre une meilleure appréhension des évolutions et tendances lourdes du territoire en matière d'emploi et de ressources humaines.

De façon complémentaire, l'observation s'attachera à produire, de manière plus réactive pour répondre aux besoins du territoire et de ses acteurs, sur la base d'analyses quantitatives et qualitatives, des **Notes de conjoncture** et des **Cahiers thématiques**.

Le renforcement de la démarche participative, à partir d'un engagement de l'ensemble des partenaires publics et privés sera privilégié pour atteindre cet objectif.

LEXIQUE

LES DONNEES ABSOLUES

Population active : actifs ayant un emploi, chômeurs et, depuis 1990, militaires du contingent.

Population active occupée : toute personne de 15 ans et plus déclarant occuper un emploi salarié ou non. Rentrent également dans cette catégorie : les apprentis, les aides familiaux, les stagiaires rémunérés de la formation professionnelle, les salariés bénéficiant d'un contrat particulier (adaptation ou qualification), les objecteurs de conscience.

Population à la recherche d'un emploi ou au chômage : dans le cadre de cette étude, la population au chômage est celle des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), personnes présentes dans les fichiers de l'ANPE au dernier jour du mois. Les DEFM sont classés selon 8 catégories (définition des catégories dans la partie consacrée aux DEFM, p. 14).

Il est effectivement à noter la diversité des définitions des demandeurs d'emploi existantes. Par exemple, pour l'INSEE, les chômeurs sont les personnes qui se sont déclarées « chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE) » sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas chercher de travail. Pour l'ANPE, ce sont avant tout les demandeurs d'emploi de catégorie 1. Le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité y ajoute parfois la catégorie 6. Enfin, pour le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui, soit recherche un emploi avec des démarches effectives, est disponible et n'a pas eu d'occupation professionnelle au cours de la semaine de référence, soit qui est disponible et a trouvé un emploi qui commence plus tard. Un choix a ainsi dû être fait dans le cadre de cette étude.

LE ROLE DES INDICATEURS

Il n'est pas réellement possible, par le biais de l'étude de données absolues, de faire des comparaisons avec d'autres territoires, de mettre en place un jeu d'échelles. Pour ce faire, il est plus pertinent de s'appuyer sur des indicateurs statistiques. Ces derniers permettent de relativiser les valeurs absolues, de les mettre en relation avec les caractéristiques du territoire, autorisant par là même des comparaisons avec d'autres régions.

Taux d'emploi : proportion de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par rapport à la population totale du même âge.

Taux de chômage : proportion de demandeurs d'emploi par rapport à la population active. Les taux de chômage sont calculés sur des bases différentes selon les organismes étant donné que la définition des demandeurs d'emploi varient de l'un à l'autre. C'est pourquoi les comparaisons doivent être faites prudemment.

Taux de tension : rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre d'offres d'emploi enregistrés (ici, à l'ANPE). Il peut être présenté sous forme d'indice ou de taux (%).

L'activité en Ardèche méridionale

Il s'agit ici de mettre en avant l'état de l'activité en Ardèche méridionale en analysant la structure et la répartition de la population active, le poids des différents secteurs d'activité, les entreprises en présence et le taux d'emploi.

Au niveau démographique, l'Ardèche méridionale peut être qualifiée d'espace à grande dominante rurale. Cet espace est relativement peu peuplé avec 84 116 habitants en 1999 et une densité moyenne d'environ 33 habitants par kilomètre carré environ (contre 122 h/km² dans la région Rhône-Alpes et 104 h/km² en France). De plus, sa principale ville, Aubenas, ne compte pas plus de 12 000 habitants, avec 25 500 habitants pour l'agglomération. Néanmoins, malgré ces grandes tendances apparentes, l'Ardèche méridionale est inégalement peuplée. Il est pertinent d'évoquer un ensemble hétérogène, que ce soit dans ses dimensions socio-démographiques ou économiques. **La répartition de la population active en « sud Ardèche » reflète cette distribution des ressources contrastée.**

LA POPULATION ACTIVE

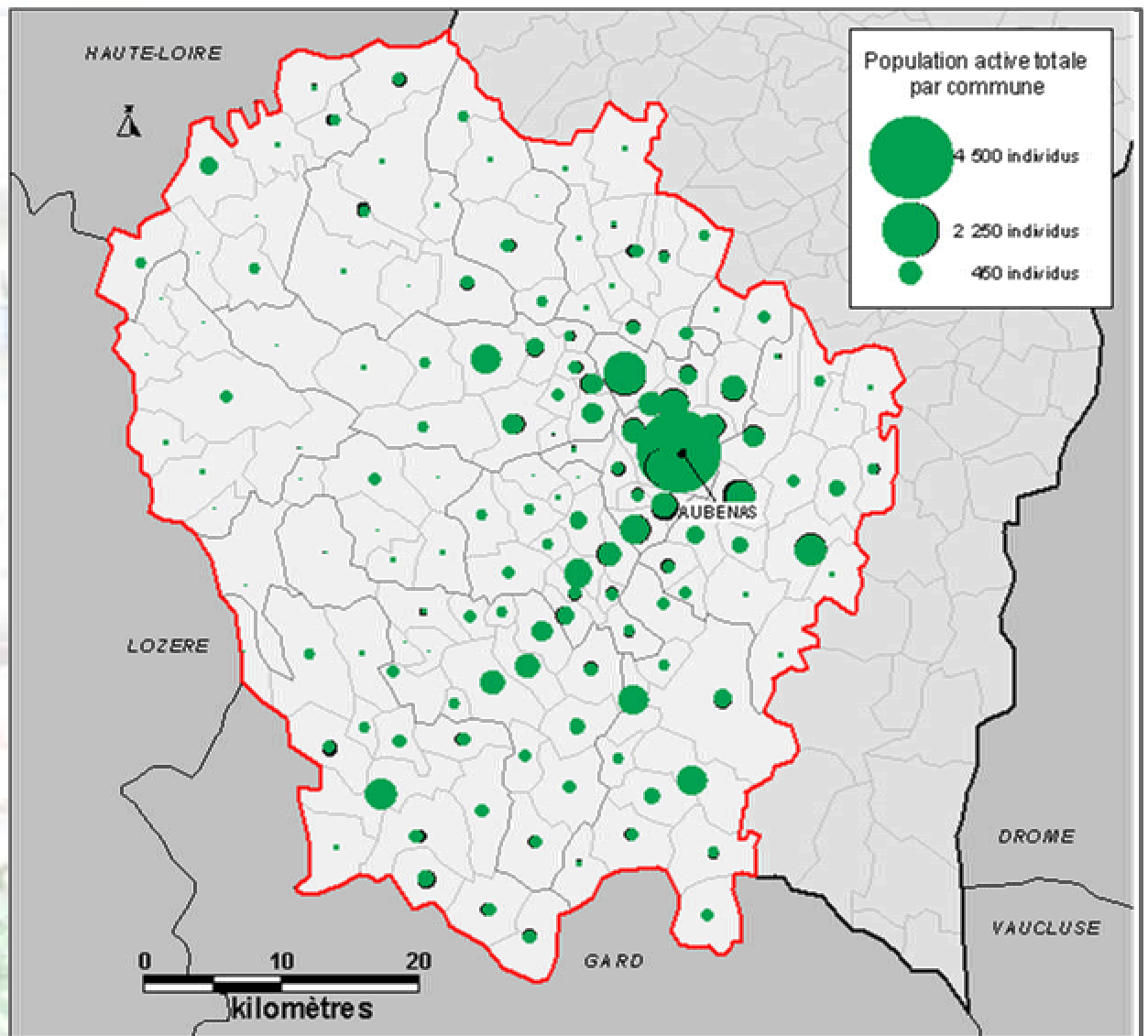
Concernant la population active (voir carte n°1), comptant 33 959 individus, **le pôle albenassien est particulièrement marqué**, que ce soit pour la commune même ou pour les communes environnantes. **Certains axes routiers s'avèrent également structurants, avec des communes comptant une population active relativement importante :**

- les communes traversées ou situées à proximité de la nationale 102, à proximité d'Aubenas, dans les cantons de Villeneuve-de-Berg et Thueyts ;
- les communes longeant l'axe routier D104 reliant Aubenas à Alès, dans les cantons de Largentière, Joyeuse et Les Vans ;
- ou encore les communes traversées par la rivière Ardèche, longée par l'axe routier D579, dans le canton de Vallon-Pont-d'Arc.

A l'opposé, se trouve un large **tiers nord-ouest** du territoire du CBE qui s'avère beaucoup moins occupé par une population active. Ce secteur est fréquemment qualifié de « montagne ardéchoise ».

D'autres communes apparaissent partager, bien que de manière moins marquée, les mêmes caractéristiques que la « montagne ardéchoise », avec un éloignement relatif du pôle albenassien ou des axes structurants, et avec une population active relativement faible. Celles-ci sont néanmoins davantage dispersées sur le territoire.

Carte 1 - La répartition de la population active par commune dans le périmètre du CBE



Source : base de données Corinne, septembre 2002.

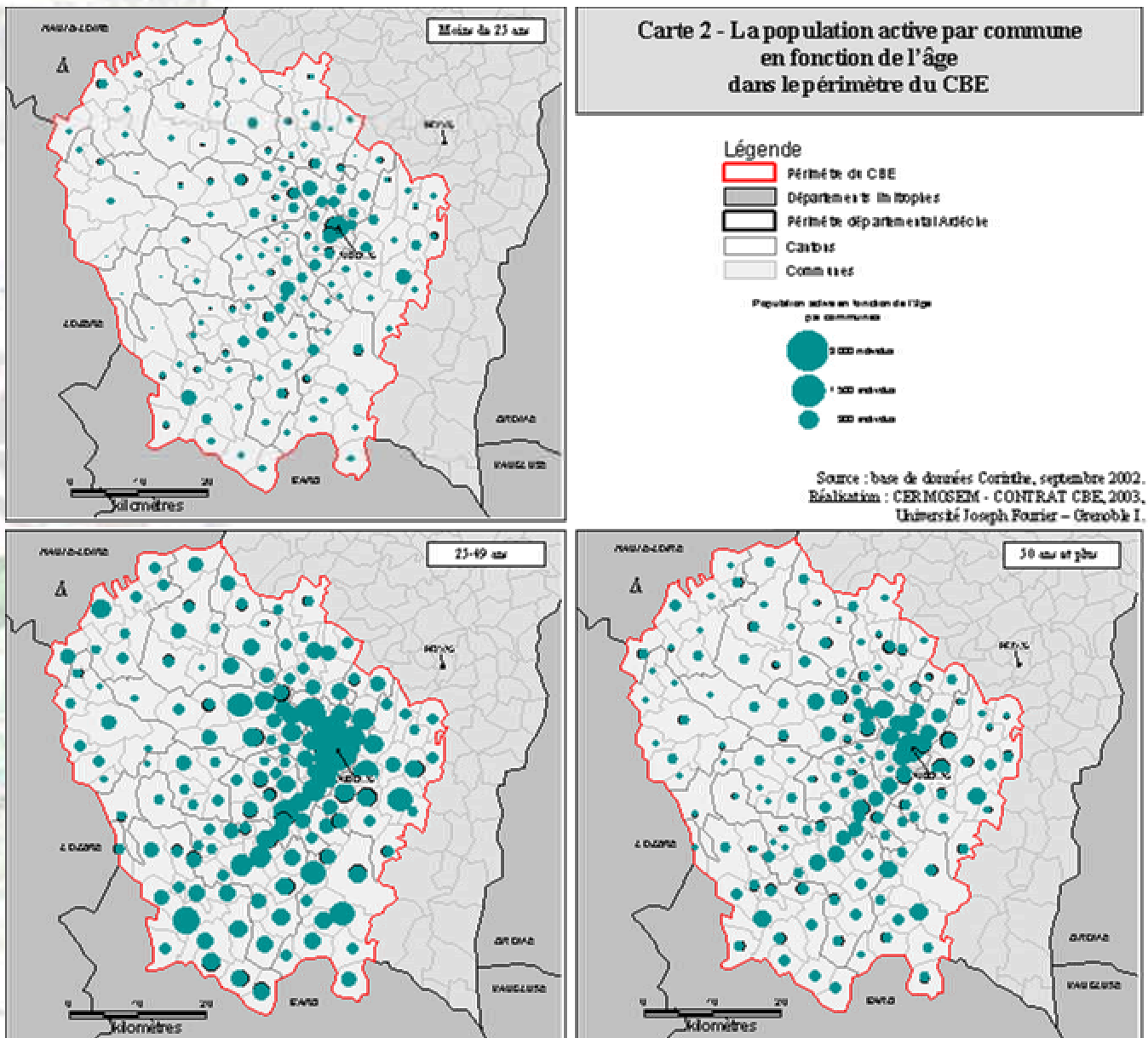
Réalisation : CERMOSEM- CONTRAT CBE, 2003, Université Joseph Fourier - Grenoble I.

Face à ces constats, il est important de mettre en avant que le secteur de la « montagne ardéchoise » continue de se dépeupler avec une population vieillissante, un faible pouvoir attractif pour de nouveaux résidents permanents. Ce territoire est marqué par des montagnes et des vallées encaissées qui créent des clivages naturels et une répartition morcelée de la population du fait notamment des temps de déplacement relativement élevés.

En revanche, le Bas-Vivarais et la basse Ardèche voient leur population croître sensiblement. De petits bourgs, tels que Villeneuve-de-Berg, Joyeuse, Les Vans, jouent un important rôle polarisant dans ces zones. L'influence d'Aubenas, très étendue, se fait ressentir sur tout le bassin de la rivière Ardèche et de ses affluents, sans toutefois atteindre la vallée du Rhône.

L'**agglomération d'Aubenas** et la **vallée de l'Ardèche** sont ainsi **particulièrement attractives pour la population**. En effet, la population des cantons de Villeneuve-de-Berg et de Vallon-Pont-d'Arc progresse quatre fois plus vite que la moyenne départementale. Même si les décès restent encore plus nombreux que les naissances, l'**installation de nouveaux habitants**, souvent à la recherche d'espaces préservés, assure la croissance de la population.

Si la comparaison des populations actives masculine et féminine par commune dans le périmètre du CBE ne fait apparaître que très peu de différences de répartition selon le sexe, la répartition par âges soulève des éléments plus intéressants (voir carte n°2).



La **population active de 15-24 ans** est largement **minoritaire** dans le territoire du CBE (7,4 % - contre 8,6 % au niveau national) par rapport aux 25-49 ans (69,9 %) et, dans une moindre mesure, aux 50 ans et plus (22,7 %). En effet, la population active de 15-24 ans représente 2 519 individus, contre 23 746 personnes ayant entre 25 et 49 ans et 7 694 individus de 50 ans et plus. Concernant la répartition dans le périmètre du CBE, des disparités semblent également apparaître. Ainsi, **les moins de 25 ans** sont relativement **peu présents dans le secteur de la « montagne ardéchoise » par rapport au reste du territoire**, surtout dans les cantons de **Valgorge** et de **Saint-Etienne-de-Lugdarès**. Cela apparaît comme conforme aux constats déjà émis concernant la faible attractivité relative de ce secteur et sa faible densité de population. Le temps de déplacement dans ce secteur, pour accéder aux pôles d'emploi notamment, paraît important. De plus, la faiblesse, voire l'absence, d'un tissu scolaire en formation initiale ou continue peut également jouer un rôle.

Par opposition, la **population active ayant entre 25 et 49 ans** semble **répartie de manière bien plus homogène** sur le territoire du CBE. Le secteur de la « montagne ardéchoise » paraît moins « durement » marqué par une absence de population active de 25-49 ans, même si Aubenas et les axes structurants restent fortement attractifs, voire polarisants, pour la population active de cette tranche d'âges. Cela pourrait révéler des potentialités d'installation passées plus clémentes, des possibilités d'installation dans la vie active plus difficiles pour les populations jeunes dans ce secteur ou, encore, **une faible attractivité de ce type de territoire pour une population de moins de 25 ans**.

La **population active des 50 ans et plus** suit généralement la même logique que la classe des 25-49 ans. Le clivage nord-ouest / sud-est du territoire du CBE paraît moins net pour les actifs de 50 ans et plus que pour les moins de 25 ans.

A la vue de ces constats, il s'avère essentiel de comparer la part de la population active occupée et la part de demandeurs d'emploi sur ce territoire, ainsi que leur répartition. Effectivement, apparaît-il des **distorsions entre la répartition de la population active sur le territoire et celle des demandeurs d'emploi** ? Cela pourrait révéler une inadéquation de la répartition de la population active sur le territoire par rapport au marché de l'emploi.

LE TAUX D'EMPLOI

Concernant la **population active occupée**, quelques données chiffrées peuvent rapidement éclairer la situation de l'emploi sur le territoire :

- sur une population active de 33 959 individus, 28 617 sont occupés, soit 84,3 % (86,9 % à l'échelle nationale) ;
- pour une population active masculine de 18 527 individus, 15 956 sont occupés, soit 86,1 % de la population active masculine (88,4 % à l'échelle nationale) ;
- pour une population active féminine de 15 432 personnes, 12 661 sont occupées, soit 82 % de la population active féminine (85 % à l'échelle nationale) ;
- sur 2 519 actifs de moins de 25 ans, 1 599 sont occupés, soit 63,5 % de la population active de moins de 25 ans (71,4 % à l'échelle nationale) ;
- sur 23 746 actifs ayant entre 25 et 49 ans, 20 191 sont occupés, soit 85 % de la population active de 25-49 ans (88 % à l'échelle nationale) ;
- sur 7 694 actifs de 50 ans et plus, 6 827 sont occupés, soit 88,7 % de la population active de 50 ans et plus (89,5 % à l'échelle nationale).

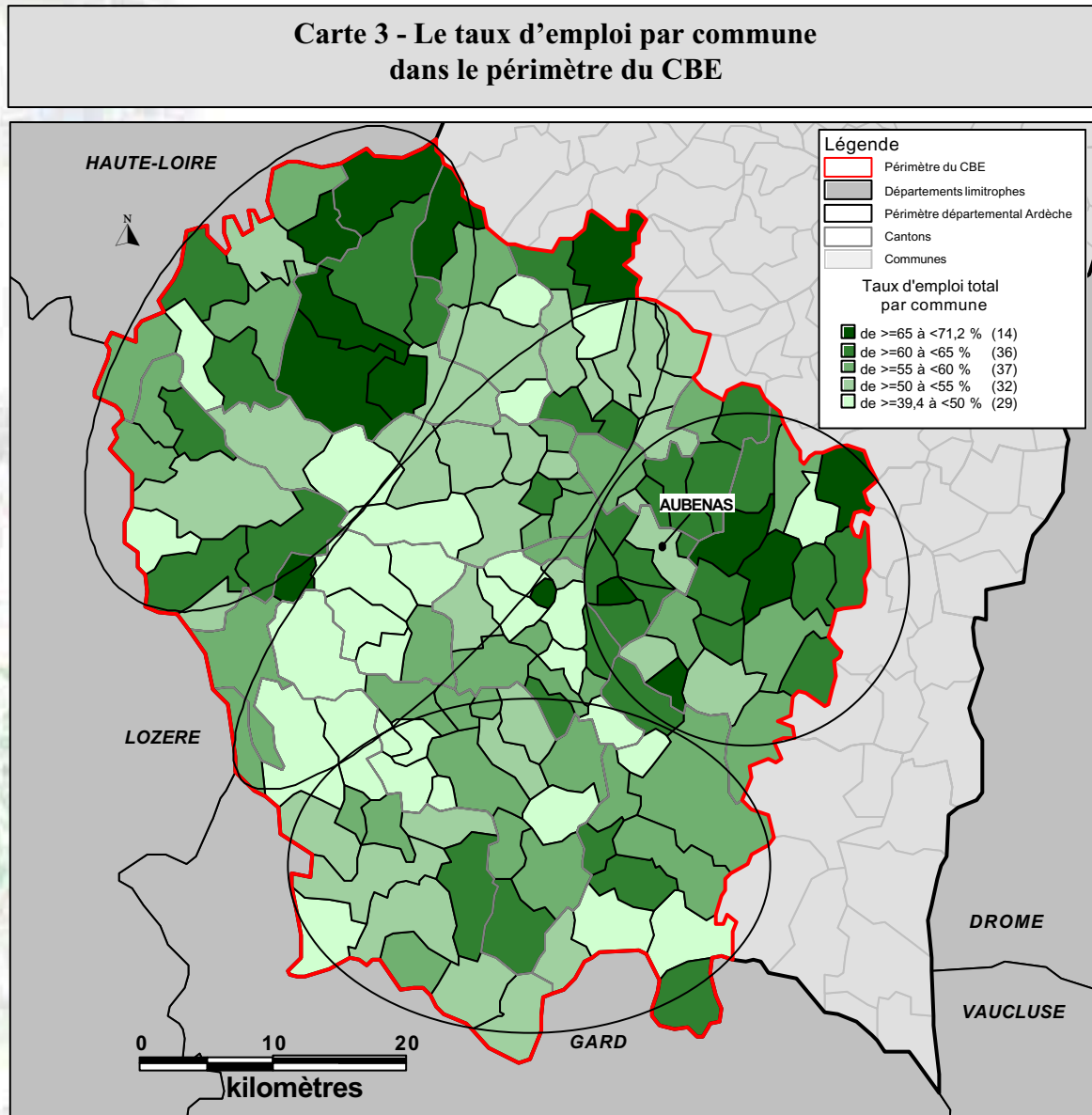
Ces quelques chiffres mettent en avant les **inégalités face à l'emploi** en fonction du **sexe** et de l'**âge**. Ainsi, bien que la population active de ce territoire soit très majoritairement occupée (84,3 %), **les hommes sont davantage occupés que les femmes. De même, les actifs d'au moins 50 ans sont davantage occupés que les actifs de 25 à 49 ans, qui le sont plus que les actifs de 15 à 24 ans.** Ces inégalités devant l'emploi se reflètent par conséquent également au sein de la population demandeuse d'emploi sur le territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale.

Toutefois, afin de mieux percevoir la **répartition** de la population active occupée, le taux d'emploi paraît pertinent. Celui-ci s'avère réparti de manière hétérogène sur le territoire (carte n°3).

• En effet, **la population active apparaît le plus majoritairement occupée dans la partie nord-ouest du territoire**, dans le canton de Montpezat-sous-Bauzon principalement, mais également en partie dans les cantons de Burzet, Antraigues, Coucouron ou Saint-Etienne-de-Lugdarès. Ce constat peut interpellé dans le sens où ces cantons, appartenant à la « Montagne ardéchoise », sont le plus souvent perçus comme peu attractifs pour la population ou pour les entreprises. Ces représentations seraient-elles bouleversées ? Il est cependant à noter que ces cantons comptent une faible part de la population active du territoire. **Les personnes à la recherche d'un emploi quitteraient-elles cet espace ? Ou ces personnes créent-elles leur propre activité au sein de ce territoire ?**

• La partie **nord-est du périmètre**, avec les **cantons de Vals-les-Bains, Aubenas et Villeneuve-de-Berg**, apparaît également avec des **taux d'emploi total parmi les plus importants**. Ces cantons sont largement compris dans le **bassin d'emploi d'Aubenas**. Les villes de **Privas** ou **Montélimar** peuvent également exercer leur influence sur ce secteur. Une particularité est tout de même à noter dans cet espace : il s'agit du **faible taux relatif d'emploi total d'Aubenas. Cette commune, ville polarisante du territoire, a une position originale dans la mesure où elle regroupe à la fois une importante population active mais aussi de nombreux demandeurs d'emploi.** La structuration de sa population active peut ainsi apparaître pertinente à étudier plus finement, notamment en effectuant un « zoom » sur cet espace.

- Les cantons du sud-est du territoire du CBE semblent connaître une situation plus métissée concernant le taux d'emploi. Les taux s'échelonnent effectivement de 39,4 % à 65 % dans ce secteur composé des cantons de Vallon-Pont-d'Arc et Largentière et, en partie, ceux de Joyeuse ou des Vans. La **relative hétérogénéité** de ce secteur pourrait également faire l'objet d'une étude plus fine portant sur la composition de cette population active.
- En dernier lieu, une **bande de territoire** orientée dans le sens nord-est /sud-ouest apparaît au sein du périmètre du CBE. Elle comprend en partie les cantons d'Antraigues, de Thueyts, de Valgorge, de Joyeuse et des Vans. **Le taux d'emploi total semble ici relativement homogène et peu élevé avec des taux communaux le plus souvent inférieurs à 50 %. Il semble ainsi qu'il s'agisse du secteur le plus en difficulté** concernant la situation de l'emploi dans le périmètre du CBE d'Ardèche méridionale. Afin de mieux en comprendre les causes, une analyse plus fine de la structuration de la population active apparaît une nouvelle fois nécessaire.



Source : base de données Corinthe, septembre 2002.
Réalisation : CERMOSEM- CONTRAT CBE, 2003, Université Joseph Fourier – Grenoble I.

LA POPULATION SALARIEE

Concernant la population active en Ardèche méridionale, la prise en compte de l'activité salariée semble révélatrice.

Effectivement, **la population salariée s'est accrue** depuis 1990 de 13,7 % selon l'INSEE, avec une hausse de 6,8 % pour la population salariée masculine et de 23,1 % pour les femmes. En 1999, il y avait en Ardèche méridionale plus de trois actifs salariés pour un actif non salarié. Si les hommes salariés sont toujours plus nombreux que les femmes, l'écart semble s'estomper.

Dans le même temps, **la population active non salariée diminue** de 16,9 % entre 1990 et 1999, en passant de 7992 individus à 6642. La diminution est légèrement moins marquée pour les hommes que pour les femmes ; les hommes constituant plus de 68 % de cette population active.

La distribution des salariés selon la taille des établissements

Taille établissements	31/12/01	31/12/99
moins de 10 salariés	42,31%	43,04%
10-19 salariés	14,06%	15,13%
20-49 salariés	21,93%	21,13%
50-199 salariés	20,12%	19,14%
200 salariés et plus	1,58%	1,56%

Source : Base de données Corinthe, ASSEDIC.

Si l'on considère la distribution de la population salariée en fonction de la taille des entreprises, l'importance des petites et moyennes entreprises est à constater. **Plus de 42 % des salariés travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés.**

Par ailleurs, les emplois précaires semblent avoir une place importante au sein de la population active salariée. La part des contrats de travail à durée indéterminée (CDI), bien que regroupant la majorité de la population active salariée, apparaît relativement faible (voir par rapport à Rhône-Alpes, p. 44) avec, notamment, **45 % de CDI à temps plein**. Cela est d'autant plus affirmé pour la population active salariée féminine : **29,2 % des femmes salariées ont un CDI à temps plein**. Cela mettrait à nouveau en avant une certaine inégalité devant l'emploi en fonction du sexe. D'autre part, cela s'expliquerait-il par la recherche d'un emploi salarié à temps partiel

La population salariée selon le type d'emploi occupé en 1999 au sein du périmètre du CBE d'Ardèche méridionale

Type d'emploi	Total	Hommes	Femmes	
CDD	Total	11,34%	10,17%	12,59%
	Temps partiel	4,53%	2,51%	6,70%
	Temps plein	6,81%	7,66%	5,89%
CDI	Total	59,23%	64,26%	53,82%
	Temps partiel	14,24%	4,63%	24,58%
	Temps plein	44,99%	59,62%	29,23%
Titulaires de la Fonction Publique	22,14%	18,66%	25,90%	
Stagiaires rémunérés	0,72%	0,76%	0,67%	
Apprentis sous contrat	1,29%	1,88%	0,65%	
Placés en agence d'Interim	0,85%	1,16%	0,51%	
Emplois aidés	4,44%	3,12%	5,86%	

Source : Base de données Corinthe, RGP 1999 INSEE.

de la part des femmes afin de compléter les revenus du ménage, notamment lorsque ceux-ci reposent pour une grande part sur une activité non salariée ? Ou cela traduit-il une large proportion de contrats de travail à temps partiel structurant l'activité économique sur le territoire ?

Cette relative précarité de l'emploi peut être complétée par **un montant moyen de revenu net déclaré par les foyers fiscaux imposés relativement peu élevé** : selon l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques), celui-ci s'élevait à environ 122 527 francs en 1998, soit 18 679 euros par an, ou encore 1 556 euros par mois par foyer fiscal imposé (ce montant est calculé pour la région Rhône-Alpes p. 44). Il est également à noter que ce montant moyen de revenu net a diminué entre 1997 et 1998 : il était alors de 125 583 francs (19 145 euros). Néanmoins, dans le même temps, la part de foyers fiscaux imposés a augmenté : elle était de 42,6 % en 1998, contre 38,8 % en 1997 et 37,4 % en 1996. Cela est-il lié à une évolution des revenus ou à celle des barèmes ?

LES ENTREPRISES

L'ASSEDIC dénombre, en 1998, un total de 7167 établissements en Ardèche (établissements couverts par le champ d'application du régime conventionnel d'assurance-chômage du moment qu'ils comptent au moins un salarié au 31 décembre de l'année). Ne sont donc pas comptabilisées les entreprises ne comptant aucun salarié. Néanmoins, les établissements recensés se répartissent comme suit :

Etablissements selon la Nomenclature 4 des Activités pour la France	Effectif	Pourcentage
Tertiaire	5 101	71,17 %
Construction	1 072	14,96 %
Industrie	991	13,8 %
Autres secteurs	3	0,04 %

Au sein du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale, ce nombre est de 2 410 établissements en 1998 selon l'ASSEDIC, soit 33,6 % des établissements ardéchois.

Les établissements en Ardèche méridionale classés selon la Nomenclature 4 des Activités pour la France

	Effectif	Pourcentage
Tertiaire	1 762	73,1%
Construction	377	15,6%
Industrie	268	11,1%
Autres secteurs	3	0,1%
Total	2 410	100,0%

Source : Base de données Corinthe, ASSEDIC, décembre 2001.

Leur distribution selon la Nomenclature 4 des Activités pour la France respecte globalement celle du département. Les parts du tertiaire, de la construction et des autres secteurs sont cependant légèrement plus élevées qu'au niveau départemental, aux dépens de l'industrie.

Il est à noter que la NAF « autres secteurs » comprend au niveau départemental trois établissements se situant tous dans le périmètre du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale.

La part des établissements selon leur taille entre 1999 et 2001

Taille établissements	31/12/01	31/12/00	31/12/99
moins de 10 salariés	88,30%	89,08%	88,40%
10-19 salariés	6,18%	5,97%	6,52%
20-49 salariés	4,19%	3,68%	3,91%
50-199 salariés	1,29%	1,23%	1,13%
200 salariés et plus	0,04%	0,04%	0,04%

Source : Base de données Corinthe, ASSEDIC.

Parallèlement, si la taille des entreprises est prise en considération, force est de constater l'importance des établissements de moins de 10 salariés : ces derniers représentent plus de 88 % des établissements recensés par l'ASSEDIC en décembre 2001, sans compter l'ensemble des entreprises ne comptant aucun salarié. Les établissements de plus de 10 salariés ne sont que 282, soit 11,7 % des établissements situés en Ardèche méridionale. Un seul établissement compte plus de 200 salariés. Ceci démontre une nouvelle fois l'importance des petites et moyennes entreprises pour l'activité économique au sein de ce territoire. Si un ratio est fait entre les salariés et la taille des entreprises, le nombre moyen de salariés pour les établissements de moins de 10 salariés est de 2,7 ; ce qui vient accentuer la prégnance des petites entreprises. Il faut également souligner que le poids de ces PME est relativement stable dans le temps, du moins entre 1999 et 2001.

Les demandeurs d'emploi

Suite à une analyse de l'activité au sein du périmètre du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale, il convient de compléter l'étude par une lecture détaillée de la population à la recherche d'un emploi, au travers de sa composition et de sa répartition, afin de mieux appréhender la situation de l'emploi.

LES CATEGORIES ET LES LIMITES

Avant de débiter cette analyse de la population à la recherche d'un emploi, il paraît essentiel d'évoquer quelques limites concernant les données liées au chômage.

Les analyses statistiques qui vont suivre concernant les demandeurs d'emploi sont construites à partir de données portant sur les demandeurs d'emploi présents **dans les fichiers de l'ANPE** au dernier jour du mois. C'est ainsi un reflet du fichier à une date donnée, une donnée en stock qui permet de suivre l'évolution du chômage. D'autre part, elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Or, elles sont sujettes à **d'importantes variations saisonnières**. Toutefois, elles ne peuvent pas être désaisonnalisées sur de petits effectifs (notamment par sexe et âge). En conséquence, la prudence s'impose lors de comparaisons entre des trimestres différents ou avec les chiffres diffusés en données Corrigées des Variations Saisonnières (CVS).

Par ailleurs, il est à noter que les **demandeurs d'emploi** sont **classés en 8 catégories**. Une typologie, présentée dans le tableau ci-dessous, est ainsi mise en place en fonction du fait que ces personnes sont à la recherche d'un emploi à temps plein ou partiel, sont disponibles ou non immédiatement, exercent une activité de plus de 78 heures dans le mois de leur inscription ou du renouvellement de leur demande ou non.

Cette typologie a bien entendu ses limites. L'une d'entre elles est que la répartition par catégories des demandeurs d'emploi n'est pas toujours aisée. Par conséquent, les **distributions par catégories** ne sont **pas toujours adaptées au profil des demandeurs d'emploi**. De plus, l'évolution des demandeurs d'emploi, de leur projet de recherche d'emploi, n'est pas toujours évidente à

suivre, ce qui pose un **problème pour leur changement de catégorie par l'ANPE au fil du temps**. Par ailleurs, des éléments conjoncturels peuvent également avoir leurs incidences sur la répartition des demandeurs d'emploi selon les différentes catégories. L'évolution de la typologie est ainsi sensible à la législation et à la réglementation.

Catégories de DEFM	Disponibilité	Situation	Recherche	Activité réduite	Obligations	Remarques
Catégorie 1	Immédiate	Sans emploi	CDI à temps plein	Maximum 78 heures d'activités réduites ou occasionnelles dans le mois de l'inscription ou du renouvellement de la demande	Tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi	Catégorie privilégiée pour cette étude
Catégorie 2			CDI à temps partiel			
Catégorie 3			CDD temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée			
Catégorie 4	Non disponible	Arrêt maladie ou formation				Données non disponibles
Catégorie 5	Non disponible	En emploi				Données non disponibles
Catégorie 6	Immédiate	Sans emploi	CDI à temps plein	Exercice d'une activité réduite ou occasionnelle d'au moins 78 heures dans le mois	Tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi	
Catégorie 7			CDI à temps partiel			
Catégorie 8			CDD temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée			

La demande enregistrée en fin de mois est une statistique administrative de gestion, donc sensible par tout ce qui régit l'activité de l'A.N.P.E. et les réformes des modalités de gestion.

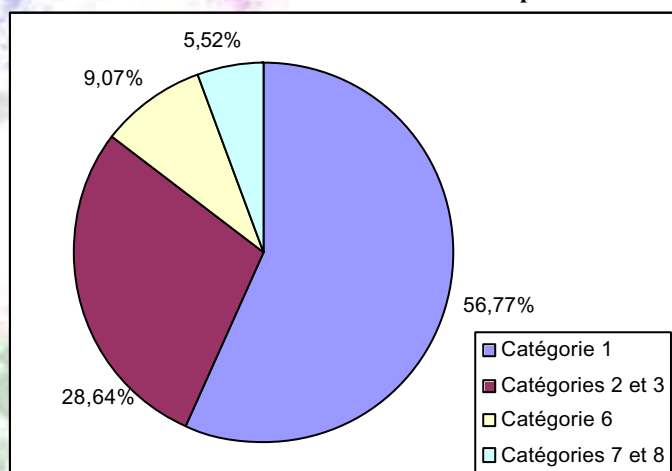
*Néanmoins, elle constitue une information permettant de suivre l'évolution du chômage, du marché de l'emploi. La **catégorie 1** correspond, notamment, pour l'ANPE ou le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, à la **catégorie de référence des demandeurs d'emploi**. Elle représente près des deux tiers des demandeurs d'emploi en général, 56,5 % des demandeurs d'emploi sur le territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale en mars 2003. C'est pourquoi cette catégorie 1 a fait l'objet d'une analyse statistique particulière. Les catégories 1 et 6 peuvent en effet être perçues comme les plus importantes à suivre du fait de la **réelle disponibilité des demandeurs d'emploi**, les autres catégories permettant de faire émerger des spécificités locales.*

LA REPARTITION PAR CATEGORIE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi en catégorie 1 sont largement majoritaires dans le périmètre du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale, avec 56,8 % des demandeurs d'emploi enregistrés en septembre 2002 et 56,5 % en mars 2003 (cf. document ci-dessous). En ajoutant la catégorie 6, ce sont **65,8 % des personnes à la recherche d'un emploi, enregistrées par l'A.N.P.E., qui sont disponibles dans l'immédiat pour un temps plein, avec un contrat de travail à durée indéterminée** en septembre 2002 ; 63,4 % en mars 2003.

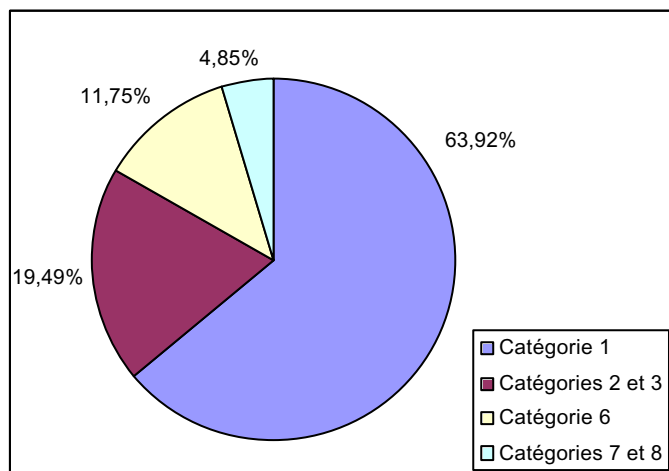
Néanmoins, pour ce territoire, il est à noter la relative **importance des demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi à temps partiel ou d'un contrat à durée déterminée ou saisonnier**. Effectivement, ces derniers représentent **34,2 % des demandeurs d'emploi** à la fin du mois de septembre 2002, contre **24,34 % à l'échelle nationale**, en additionnant les catégories 2, 3, 7 et 8 (cf. document ci-dessous). Ceci peut refléter en partie une des particularités de ce territoire qui reste à expliciter. **Ceci est-il une conséquence de la saisonnalité de l'emploi en Ardèche ? D'une pluriactivité ? De la place des femmes dans la population active occupée, recensée ou non, en espace rural ?**

Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie à l'échelle du CBE d'Ardèche méridionale en septembre 2002



Source : Base de données CORINTHE, septembre 2002.
Réalisation : CERMOSEM – UJF, contrat CBE, 2003.

Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie à l'échelle nationale en mai 2003



Source : ANPE, Direction des études et des statistiques, mai 2003.
Réalisation : CERMOSEM – UJF, contrat CBE, 2003.

Si les **demandeurs d'emploi en catégories 1 et 6** sont les plus nombreux dans le territoire du Comité, les **autres catégories** détiennent une part des demandeurs d'emploi en fin de mois non négligeable. Cette originalité serait intéressante à analyser afin de mieux cerner l'importance de cette demande d'emploi à temps partiel ou de contrat à durée déterminée. **La relative faiblesse d'importance des salariés avec un emploi à durée indéterminée à temps plein est-elle le reflet d'une demande ? Ou la demande essaie-t-elle de s'adapter au marché ?** Une fois encore, les réponses sont peut-être à chercher par l'intermédiaire d'une enquête qualitative.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LE SEXE

En observant la répartition des demandeurs d'emploi en fonction du sexe, des inégalités sont à souligner entre les hommes et les femmes face à l'emploi.

Tout d'abord, à cette date, **les femmes à la recherche d'un emploi sont plus nombreuses que les hommes** : 3 216 femmes contre 2 780 hommes. La population active féminine est, dans le même temps, moins nombreuse que la population active masculine avec, respectivement 15 432 et 18 527 individus. Il est toutefois à observer que, sur l'année entière, le nombre d'hommes et de femmes à la recherche d'un emploi est équivalent.

Répartition des demandeurs d'emploi par sexe et par catégorie en septembre 2002

	DEFM Hommes	DEFM Femmes	DEFM total
Catégorie 1	66,19%	48,63%	56,77%
Catégories 2 et 3	20,58%	35,60%	28,64%
Catégorie 6	8,81%	9,30%	9,07%
Catégories 7 et 8	4,42%	6,47%	5,52%

Source : Base de Données CORINTHE, septembre 2002.

Cependant, pour appuyer une des hypothèses émises portant sur la place des hommes et des femmes en espace rural, force est de constater que, concernant les catégories 2, 3, 7 et 8, les femmes sont majoritaires dans les demandes d'emploi (cf. document ci-contre).

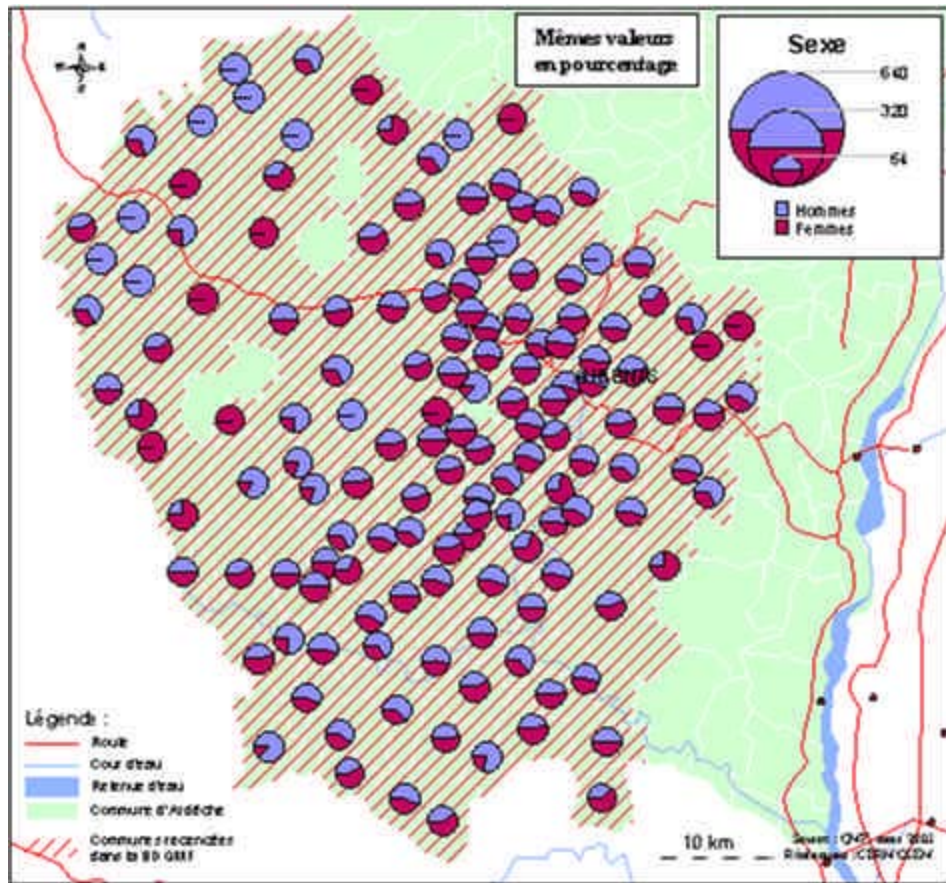
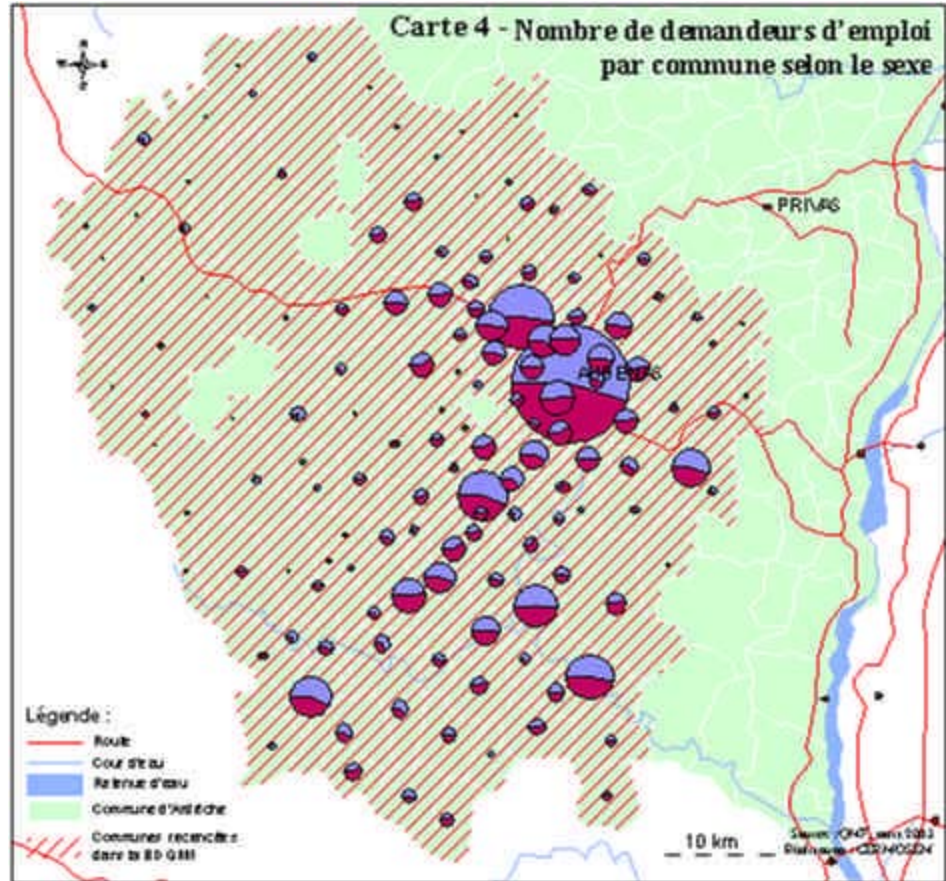
Ainsi, **35,6 % des femmes à la recherche d'un emploi sont inscrites à l'A.N.P.E. dans les catégories 2 et 3, contre 20,6 % des hommes ; et 6,5 % des femmes, contre 4,4 % des hommes, sont inscrites en catégories 7 et 8. Les répartitions sont inversées pour les catégories 1 et 6.**

Les femmes, en Ardèche méridionale, apparaissent ainsi davantage à la recherche d'un emploi à temps partiel ou d'un contrat de travail saisonnier ou à durée déterminée.

Les tentatives d'explication face à la situation des femmes en Ardèche méridionale semblent encore partielles. L'analyse pourrait être complétée à l'aide de données davantage qualitatives ou grâce à des informations obtenues auprès d'organismes principalement axés sur cette population particulière (tels que l'association CIFF-CIDFF d'Aubenas, Centre d'information et de documentation pour les femmes et les familles).

Par contre, comme pour la répartition des populations actives masculine et féminine, la répartition spatiale de la population demandeuse d'emploi en fonction du sexe ne fait apparaître qu'une **faible disparité entre hommes et femmes** (voir carte n°4).

Bien que certaines communes soient marquées par une large majorité de demandeurs d'emploi hommes ou femmes, essentiellement dans les communes situées dans la partie ouest du territoire, il est à noter que ce sont des communes comportant une très faible part de population active et un très faible nombre de demandeurs d'emploi. Il suffit qu'une commune compte deux demandeurs d'emploi et qu'ils soient tous deux des hommes pour aboutir à un tel résultat.



LES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON L'AGE

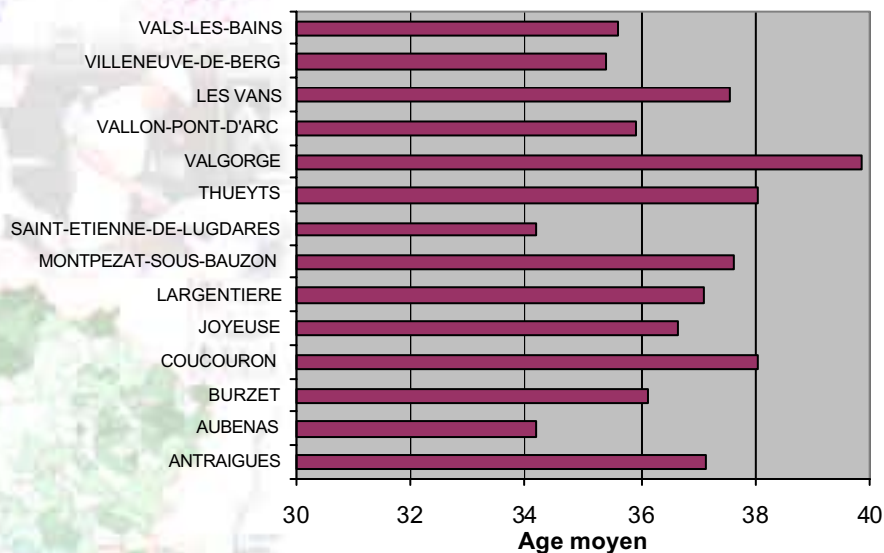
Concernant la structure par âges des demandeurs d'emploi de la catégorie 1, une inégalité est à mettre en avant, mais celle-ci est directement liée à la structure par âges de la population active.

Ainsi, les demandeurs d'emploi ayant entre 25 et 49 ans sont les plus nombreux. Puis, apparaissent les individus de 50 ans et plus, et enfin les personnes de moins de 25 ans. Or, ces différenciations étaient déjà observées pour la population active.

Cependant, des distorsions sont apparentes entre les répartitions par classe d'âges des demandeurs d'emploi et de la population active. Les demandeurs d'emploi ayant entre 25 et 49 ans sont proportionnellement moins nombreux que la population active de cette tranche d'âges : **69 % de demandeurs d'emploi** contre **70 % de la population active**. Ceci est plus net encore pour les individus de 50 ans et plus : si **22,6 % de la population active ardéchoise a 50 ans ou plus**, cette classe d'âges ne représente plus que **16,9 % des demandeurs d'emploi**. A contrario, **les individus de moins de 25 ans sont, proportionnellement, davantage touchés par le chômage**. Ainsi, si **7,4 % de la population active a moins de 25 ans**, **14,1 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans**.

Le problème des moins de 25 ans face à l'emploi est fréquemment mis en avant à d'autres échelles que celle du CBE. Les inégalités liées à l'âge pourraient cependant s'avérer intéressantes à analyser. **L'expérience professionnelle semble jouer un rôle important. Se poserait dès lors une interrogation concernant les formations : faudrait-il aller plus avant dans les formations professionnalisantes ?** La ou les réponses sont peut-être également à chercher dans la structuration de l'activité.

Age moyen des demandeurs d'emploi par canton



Source : QMF, mars 2003.

Réalisation : CERMOSEM, contrat CBE, Université Joseph Fourier – Grenoble I.

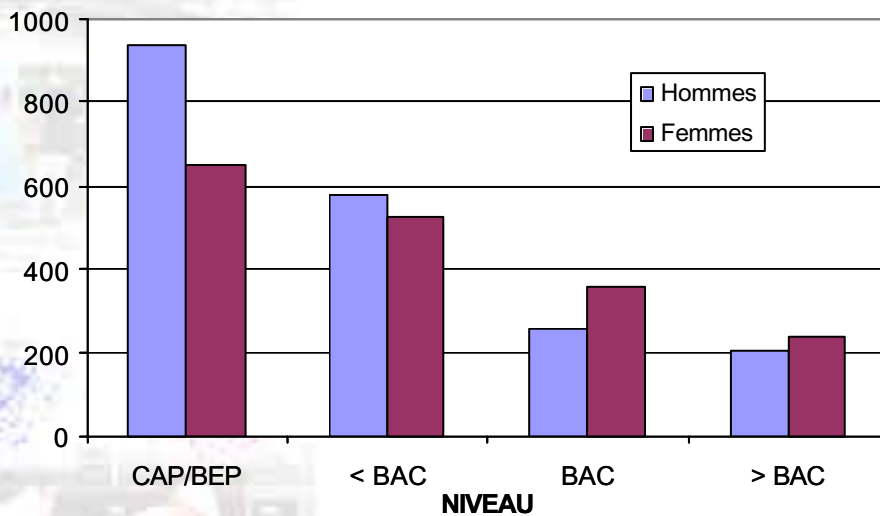
Des inégalités en fonction de l'âge peuvent également être mises en avant au niveau géographique. Ainsi l'âge moyen des demandeurs d'emploi par canton révèle que les demandeurs d'emploi du canton de Valgorge sont en moyenne les plus âgées du territoire. Puis apparaissent Coucouron, Thueyts, Montpezat-sous-Bauzon, Les Vans. Ces cantons se situent tous dans la moitié ouest du CBE. A contrario, les cantons dont les demandeurs d'emploi sont, en moyenne, les plus jeunes, sont les cantons d'Aubenas et de Saint-Etienne-de-Lugdaires. Il s'agit, pour le premier, d'un canton à dominante urbaine, le second

se situant lui en « montagne ardéchoise ». La situation semble ainsi fortement contrastée. Néanmoins, il semble pertinent de constater que la population active, surtout celle de moins de 25 ans, est relativement faible dans le secteur de la « montagne ardéchoise ». Un faible nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans peut fortement influencer la moyenne. L'analyse de la répartition des taux de chômage, un indicateur, devrait permettre de relativiser cela.

LES NIVEAUX DE QUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Il se dessine une **corrélation** évidente **entre le sexe** des demandeurs d'emploi **et leur niveau d'étude** (voir graphique ci-dessous) : un décalage apparaît entre les niveaux inférieurs et les niveaux égaux ou supérieurs au baccalauréat. **La part des hommes est beaucoup plus importante dans les niveaux peu qualifiés, tandis que la part des femmes est plus élevée pour un niveau d'étude équivalent au baccalauréat ou supérieur.**

Nombre de demandeurs d'emploi selon le sexe et le niveau d'étude



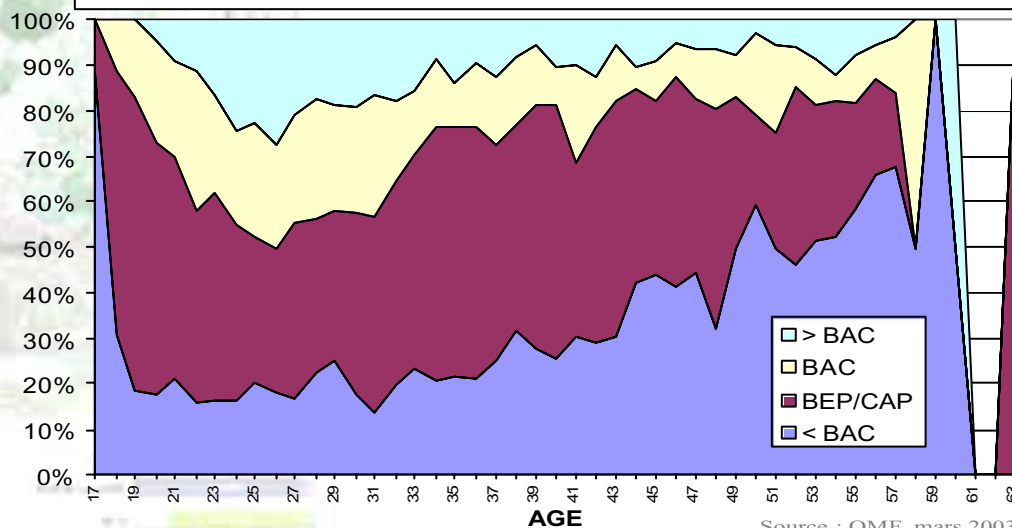
Source : QMF, mars 2003.
Réalisation : CERMOSEM, contrat CBE, Université Joseph Fourier - Grenoble I.

Les femmes étant davantage au chômage que les hommes, cela signifie-t-il que, à niveau de diplôme égal, les femmes trouvent moins facilement un emploi que les hommes ? Ou bien que les femmes sont trop qualifiées par rapport aux besoins du marché de l'emploi ?

Par ailleurs, une **évolution du niveau d'étude selon l'âge des demandeurs d'emploi** est à noter. En effet, la part des niveaux inférieurs au baccalauréat est logiquement dominante en nombre jusqu'à 19 ans. Puis,

les niveaux baccalauréat et supérieur au baccalauréat prennent de l'importance jusqu'à environ 27 ans, pour ensuite diminuer constamment au profit des niveaux inférieurs au baccalauréat.

Nombre de demandeurs d'emploi selon l'âge et le niveau d'étude



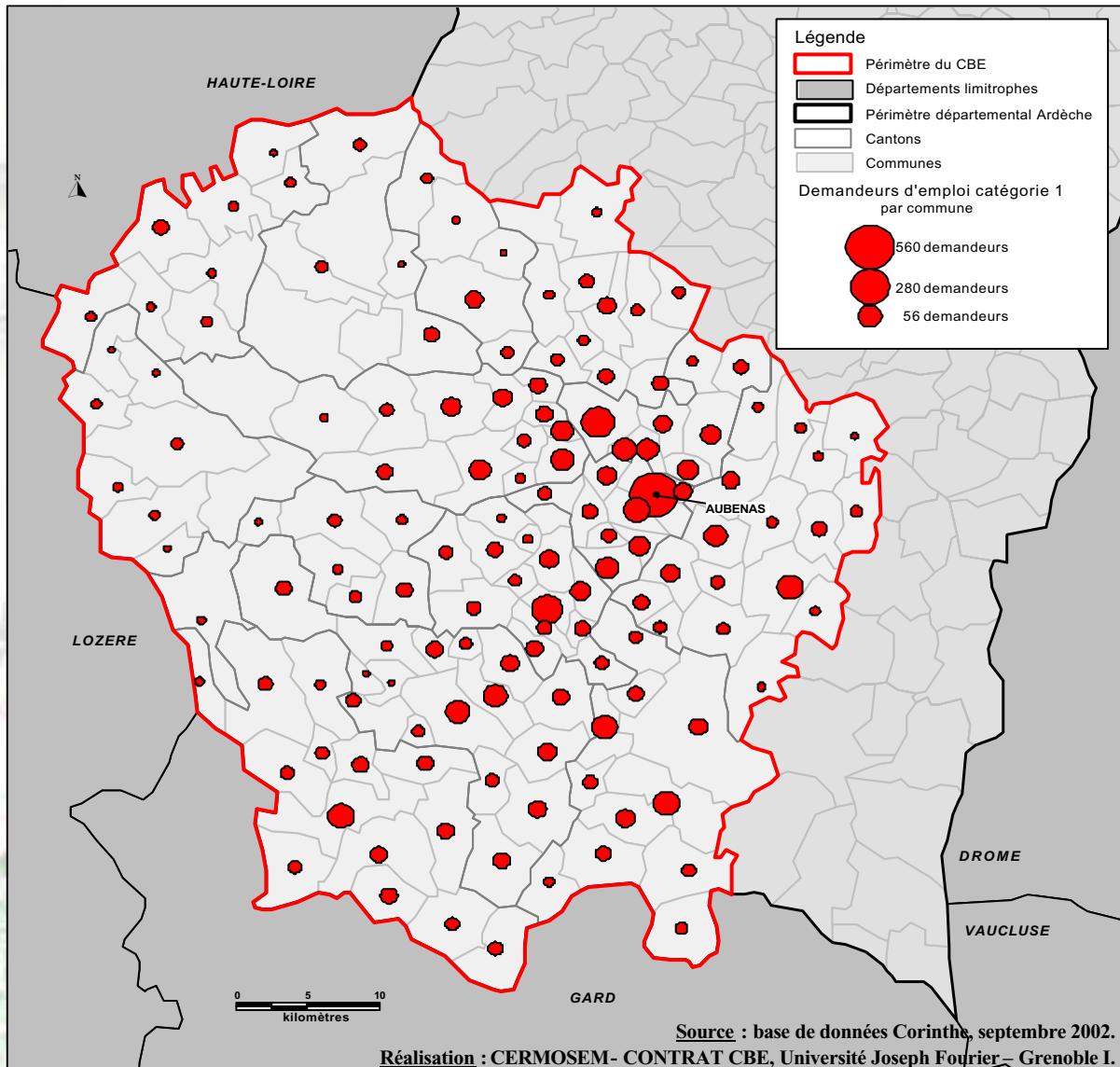
Source : QMF, mars 2003.
Réalisation : CERMOSEM, contrat CBE, Université Joseph Fourier - Grenoble I.

Il peut également être constaté, au sein des niveaux inférieurs au baccalauréat, la diminution constante de la part des niveaux BEP/CAP avec l'âge des demandeurs d'emploi.

LA REPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

De manière générale, il peut être indiqué que la répartition spatiale des demandeurs d'emploi en Ardèche méridionale correspond à celle de la population active (voir carte n°5).

Carte 5 - Les demandeurs d'emploi en catégorie 1 par commune dans le périmètre du CBE

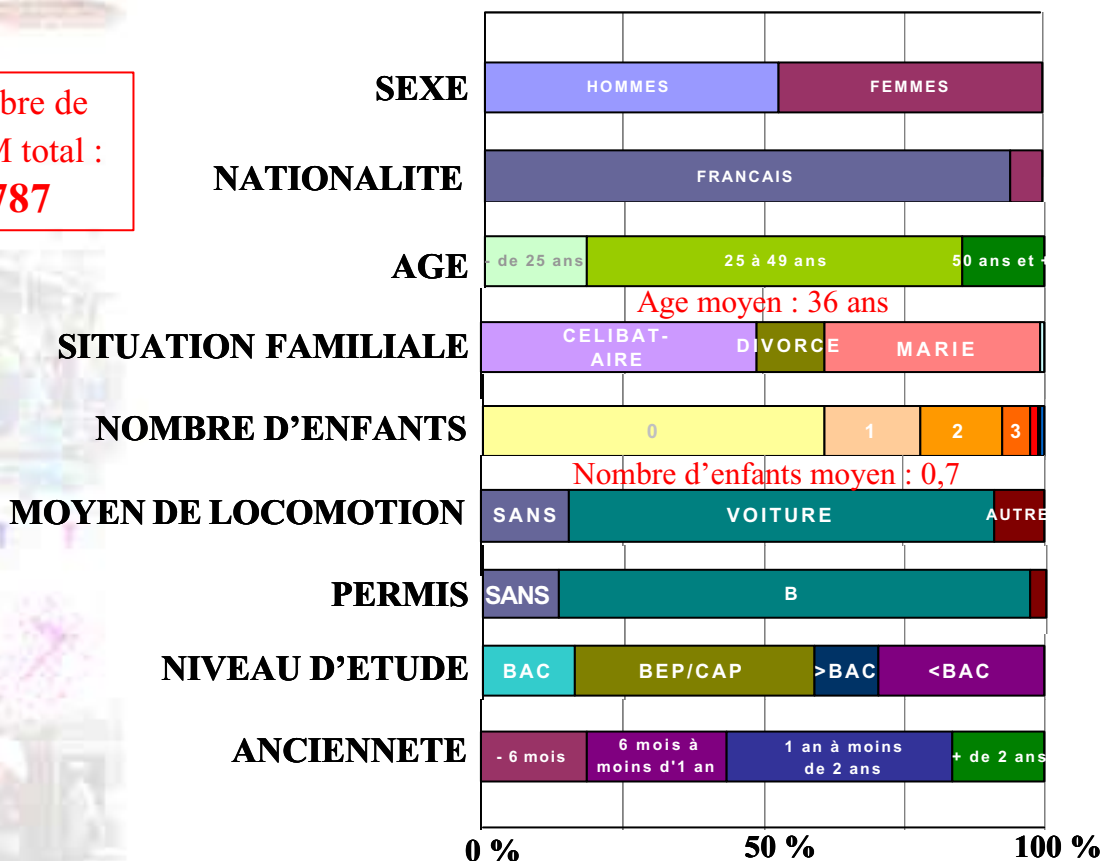


La répartition des demandeurs d'emploi semble ainsi correspondre à la **structure urbaine et routière** du territoire du Comité de Bassin d'Emploi de l'Ardèche méridionale. **Comme pour la distribution spatiale de la population active, Aubenas, son bassin d'emploi, ainsi que les trois principaux axes routiers apparaissent comme polarisants pour la population demandeuse d'emploi.** Ceci ne lui est pas propre. Ce sont les grandes logiques qui structurent la répartition de la population dans sa globalité en sud Ardèche.

LE PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATEGORIE 1

Une image fixe montrant les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie 1 à un instant précis dans le temps est proposée ici. Il s'agit en quelque sorte du profil du demandeur d'emploi type de mars 2003. Celui-ci est défini sur la base de données de l'agence ANPE d'Aubenas.

Nombre de
DEFM total :
3787



Ces caractéristiques sont :

- une majorité d'hommes (53 %) ;
- une majorité de personnes de nationalité française (94 %) ;
- une majorité d'individus de 25-49 ans (68 % contre 14 % seulement de 50 ans et plus, 18 % de moins de 25 ans). L'âge moyen est de 36 ans ;
- une majorité de célibataires (49 %) ;
- une majorité de personnes sans enfant (61 %) ; le nombre d'enfant moyen étant de 0,7 seulement ;
- une majorité de personnes ayant le permis B (84 %) et ayant une voiture comme véhicule (76 %). Notons que 13 % des demandeurs sont sans permis et 15 % n'ont pas de véhicules motorisés ;
- une très nette majorité de personnes ayant un niveau d'étude inférieur au baccalauréat (72 %) dont 43 % ont un niveau BEP ou CAP. Seulement 16 % ont un niveau baccalauréat et 12 % un niveau supérieur ;
- une majorité de demandeurs ayant été inscrits pour une durée d'un an ou plus au chômage (56 %).

LES TAUX DE CHOMAGE

Le taux de chômage permet de relativiser les données brutes concernant les demandeurs d'emploi par rapport à la population active. Le principal problème lié à ce taux est la diversité des définitions des demandeurs d'emploi existantes. Les taux calculés ne peuvent conséquemment pas toujours être comparés à ceux d'autres territoires. Néanmoins, son calcul, réalisé ici à partir des demandeurs d'emploi de catégorie 1, permet de supprimer l'effet de taille des communes. Les valeurs absolues, grandes ou petites, sont relativisées par rapport à la taille « démographique » des communes.

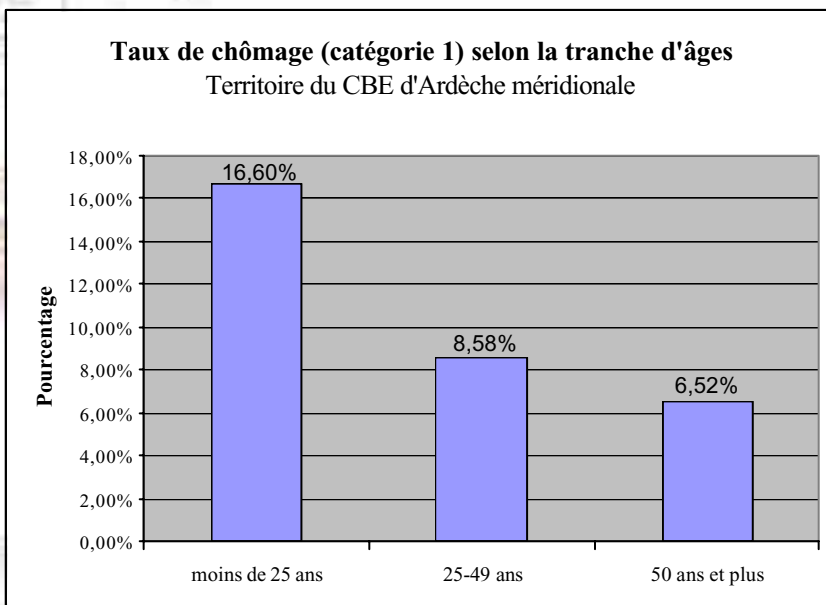
Ainsi, pour le territoire du CBE d'Ardèche méridionale, le **taux de chômage pour la catégorie 1 non corrigé des variations saisonnières**, en **septembre 2002**, était de **8,7 %**. En **mars 2003**, il était de **9,9 %**. Au niveau national, pour le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, en comptant cependant à la fois les catégories 1 et 6, ce taux s'élevait à 8,9 % en mai 2002 et à 9,3 % en avril et mai 2003. Si ce taux est calculé en Ardèche méridionale à partir des demandeurs d'emploi des **catégories 1 et 6** il est de **10,4 % en septembre 2002** et de **11 % en mars 2003**, soit d'un ordre supérieur au niveau national. De ce fait, il pourrait être mis en avant que le chômage en Ardèche méridionale, concernant les catégories 1 et 6, serait légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine.

D'autre part, selon la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ardèche, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'élevait à 9,5 % pour l'Ardèche, concernant le troisième trimestre 2002, alors que, dans le même temps, celui de Rhône-Alpes était de 7,9 % et celui de la France métropolitaine de 9 %. Ces données indiqueraient à nouveau que l'Ardèche, dans sa globalité, serait davantage touchée par le chômage que la Région Rhône-Alpes ou la France.

Au regard de ces éléments, **bien qu'il soit possible d'acquérir un ordre d'idée, les comparaisons sont toujours délicates à mener. Les définitions et les dates de calcul des taux diffèrent d'un organisme à l'autre. Cela pose question pour la construction de l'observatoire qui devrait suivre cette étude à l'avenir.**

Néanmoins, l'analyse de la structuration de ce taux ou de sa répartition dans l'espace peut permettre de dégager quelques tendances concernant les demandeurs d'emploi du territoire. Effectivement, des **inégalités** sont à mettre en avant, notamment **en fonction de la classe d'âges ou du sexe** comme cela a pu être évoqué lors de l'analyse de la population des demandeurs d'emploi.

De ce fait, concernant le taux de chômage par tranche d'âges pour la catégorie 1 (voir document ci-dessous), il est à noter une importante inégalité. **Ce sont les individus de moins de 25 ans qui connaissent le plus fort taux de chômage**. Celui-ci est effectivement de **16,6 %**. Ensuite, ce sont les **personnes ayant entre 25 et 49 ans qui apparaissent** avec un taux de chômage de **8,6 %**, et enfin les **individus de 50 ans et plus** avec un taux de **6,5 %**.



Source : Base de données Corinthe, septembre 2002.

Cette répartition du taux de chômage de la catégorie 1 entre les moins de 25 ans, les 25-49 ans et les 50 ans et plus ne laisse pas apparaître un particularisme pour le territoire du CBE. Cette tendance apparaît également aux échelles départementale, régionale et nationale à la lecture des données INSEE de 1999. Néanmoins, ces inégalités en fonction de l'âge posent question.

L'expérience professionnelle est-elle la variable prédominante pour un employeur par exemple ?

Parallèlement, **le taux de chômage pour les hommes et les femmes est de 8,7 %**. Les différences entre hommes et femmes paraissent par conséquent inexistantes pour la catégorie 1. *A contrario*, concernant **l'ensemble des catégories**, le taux pour les **hommes** était de **13,7 %**, tandis que les **femmes** étaient touchées par le chômage à **19 %**. La **sur-représentation des femmes hors de la catégorie 1** peut être soulignée ici.

D'autre part, au niveau de la distribution spatiale du taux de chômage des femmes et des moins de 25 ans, un élément semble à soulever. Par rapport aux cartes représentant le «taux de chômage» pour l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois, certaines communes situées dans le quart nord-ouest du territoire, dans la Montagne ardéchoise, connaissent des taux de chômage bien moindres pour la catégorie 1.

Il s'agit, pour les femmes, par exemple, de Lachapelle-Graillose, de Le Roux, de Barnas, de Sagnes-et-Goudoulet, de Laviolle ou de Monselgues. Pour les moins de 25 ans, on trouve, notamment, une nouvelle fois Lachapelle-Graillose, mais aussi Mezilhac, Labastide-sur-Besorgues, Malarce-sur-la-Thines. La liste est loin d'être exhaustive.

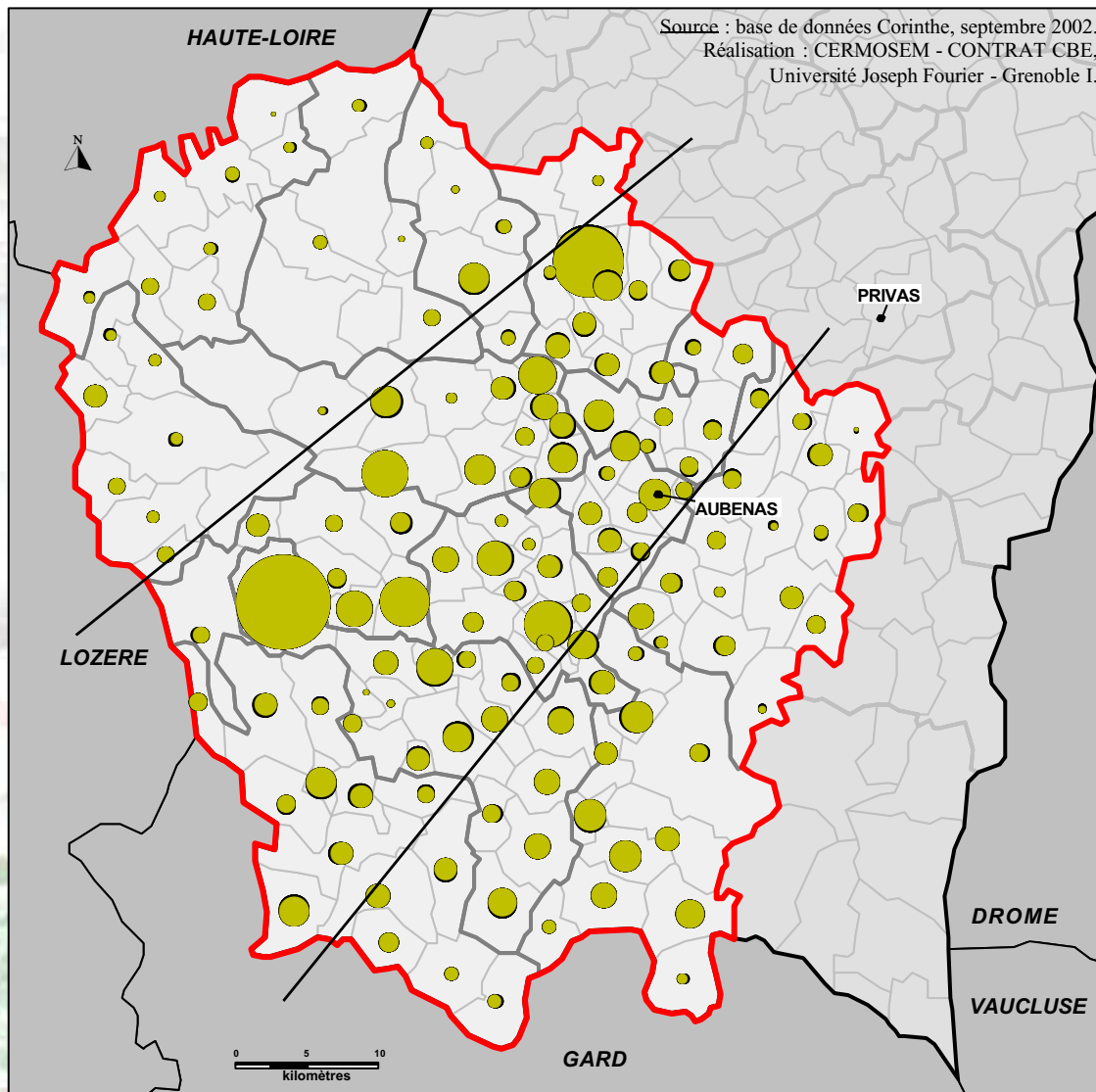
Ce secteur pourrait ainsi nécessiter une étude des autres catégories de demandeurs d'emploi afin de mieux mesurer les écarts entre catégories. Une situation particulière pourrait avoir un impact certain sur la situation de l'emploi dans cette partie du territoire. A quoi pourrait être dû une **relative sur-représentation de personnes à la recherche d'un emploi à temps partiel, d'un emploi saisonnier ou d'un contrat de travail à durée déterminée ? Pourquoi s'agit-il a priori davantage des femmes et des individus de moins de 25 ans ?**

Au-delà de ces éléments, la répartition spatiale des taux de chômage pour la catégorie 1 (voir carte n°6) semble correspondre à celle de la population active ou des demandeurs d'emploi, avec toujours trois secteurs : un quart nord-

ouest, une bande médiane orientée nord-est / sud-ouest, et un petit quart sud-est.

D'autre part, le taux de chômage total pour la catégorie 1, non corrigé des variations saisonnières, pour les différentes communes du CBE varie de 0 à 36,1 % (pour Sablières), ce qui reflète une grande hétérogénéité concernant le chômage pour les communes du CBE.

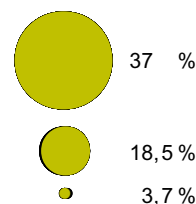
Carte 6 - Le taux de chômage pour la catégorie 1 par commune dans le périmètre du CBE



Légende

- Périmètre du CBE
- Départements limitrophes
- Périmètre départemental Ardèche
- Cantons
- Communes

Taux de chômage total pour la catégorie 1 par commune



Les flux des demandeurs d'emploi

L'analyse de la structuration et de la répartition de la population à la recherche d'un emploi est une lecture des stocks, la mise en avant d'une image de cette population à un moment donné. Or, la situation de l'emploi est en perpétuel mouvement. C'est pourquoi une approche des flux de demandeurs d'emploi est proposée.

LES ENTREES ET LES SORTIES

Les données concernant les flux entre entrées et sorties des demandeurs d'emploi à l'ANPE concernent uniquement les demandeurs d'emploi des catégories 1, 2 et 3.

A la lecture du document ci-dessous, il s'avère que le **nombre de sorties** est **plus élevé que le nombre d'enregistrements** dans le périmètre du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale **en mars 2003**.

Demandeurs d'emploi	30/09/02	31/12/02	31/03/03
Enregistrements	2464	2427	1861
Sorties	1976	2012	2181
Ratio Entrées/Sorties	1,247	1,206	0,853

Source : base de données Corinthe, septembre 2002.

de chômeurs de longue durée : 25,3 %. Cela peut être lié à une part moins élevée de ces

demandeurs d'emploi au sein des inscrits à l'ANPE ; une lecture plus globale serait ainsi nécessaire avant de pouvoir émettre de réelles hypothèses.

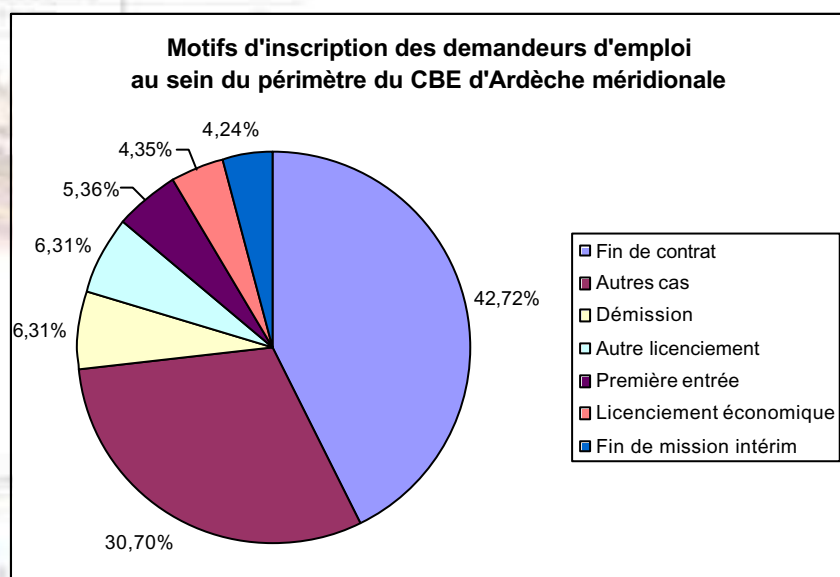
Néanmoins, si la supériorité des sorties sur les enregistrements met en avant une certaine diminution du chômage à cette période, cela n'est pas vérifié pour les mois de septembre et décembre 2002. En fait, entre décembre 2000 et mars 2003, **ce sont les deux premiers trimestres (mars et juin) qui observent un nombre de sorties supérieur à celui des enregistrements**. Cela est-il lié à une **saisonnalité de l'emploi** ?

D'autre part, il n'apparaît que peu de différences entre les hommes et les femmes. Si les sorties de femmes demandeurs d'emploi sont moins nombreuses, le nombre d'enregistrements est également moins élevé.

Afin de compléter cette analyse, des données concernant les motifs d'enregistrement et de sortie sont également présentées.

En prenant tout d'abord en considération les **motifs d'enregistrement** à l'ANPE (voir document ci-dessous), il est à noter que **la première raison d'inscription est la**

fin de contrat dans 42,7 % des cas. Cela met en évidence l'importance des contrats à durée déterminée (hors mission intérim) dans le monde du travail.

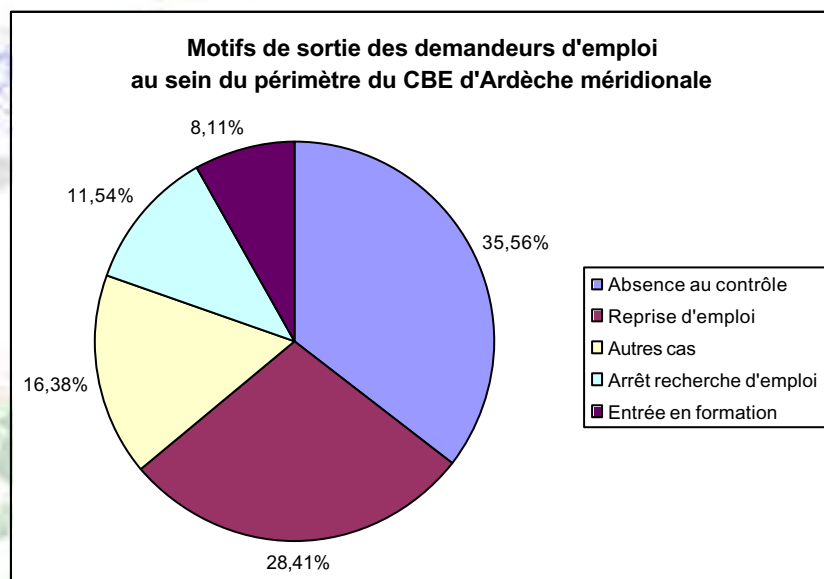


Source : base de données Corinthe, septembre 2002.

Réalisation : CERMOSEM – CONTRAT CBE, 2003, Université Joseph Fourier – Grenoble I.

contrat, la démission, la première entrée, le licenciement ou la fin de mission intérim pose cependant question. A quels motifs correspond cette catégorie ?

Les autres motifs ont une part relativement équivalente, comprise entre 6,3 et 4,2 %.



Source : base de données Corinthe, septembre 2002.

Réalisation : CERMOSEM – CONTRAT CBE, 2003, Université Joseph Fourier – Grenoble I.

l'importance entre mars 2002 et mars 2003, avec une hausse de 8,3 %. Cependant, cette augmentation faisait suite à une diminution de 4,4 % entre mars 2001 et mars 2002. Dans les faits, la sortie pour reprise d'emploi représente entre 28 et 32 % des sorties entre 2001 et 2003.

L'entrée en formation n'apparaît qu'en dernière position.

Force est de constater que, bien que les sorties soient supérieures aux entrées en mars 2003, la part des reprises d'emploi dans les motifs de sortie n'apparaît pas comme majoritaire. Cela soulève une interrogation sur l'adéquation entre les demandes et les offres d'emploi.

Le motif de la fin de mission intérim se situe quant à lui en dernière position. Cela signifie-t-il que les contrats à durée déterminée sont davantage présents sur le territoire que les missions intérim ? Cela ne traduit-il pas une plus grande facilité pour un salarié de passer de mission intérim en mission intérim que de CDD en CDD ? Cette proportion des fins de mission intérim est-elle liée à la faiblesse de l'industrie et/ou à la part minimale de grandes entreprises, se tournant *a priori* davantage vers l'intérim ? Ou cela révèle-t-il que les personnes à la recherche de missions intérim ne s'inscrivent pas à l'ANPE et font plutôt appel à des agences privées d'offres d'emploi ?

La forte part des enregistrements pour des motifs autres que la fin de

Parallèlement aux motifs d'enregistrement, les motifs de sortie des demandeurs d'emploi des catégories 1, 2 et 3 peuvent être étudiés.

Il peut tout d'abord être mis en avant que les sorties pour cause d'absence au contrôle sont plus nombreuses que les sorties pour raison de reprise d'emploi (ce n'était pas le cas en mars 2001). Ceci peut notamment être un indicateur des difficultés rencontrées par l'ANPE pour actualiser ses fichiers de demandeurs d'emploi. L'absence au contrôle pour une reprise d'emploi non déclarée n'est pas comptabilisée.

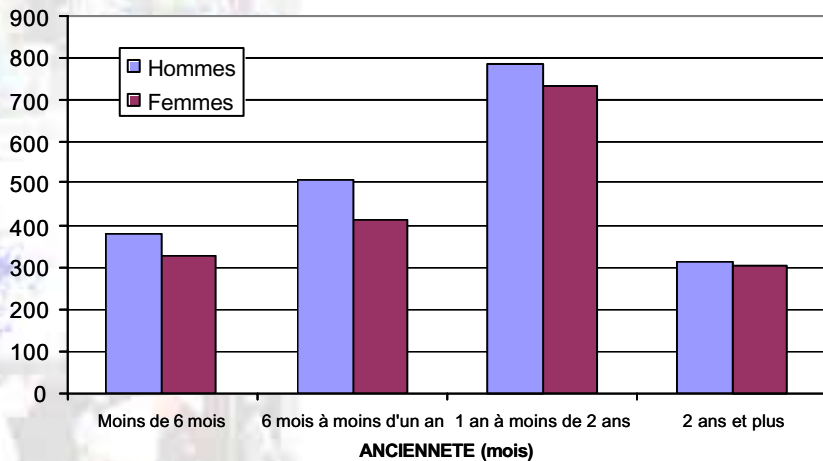
La reprise d'emploi constitue cependant un motif de sortie plus important que l'arrêt de recherche d'emploi déclaré et ce motif a pris de

LA DUREE DE CHOMAGE

La durée de chômage, également nommée **ancienneté de l'inscription des demandeurs d'emploi à l'ANPE**, est un indicateur des flux au sein de la population au chômage. L'importance des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un, deux ou trois ans peut mettre en lumière les difficultés de sortie sur le marché de l'emploi après une longue période d'inactivité.

Concernant la **catégorie 1** au sein du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale, il paraît important de souligner que **la part de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an représente 31,8 % des demandeurs d'emploi**. Cette proportion semble être relativement stable puisqu'elle varie de 30,1 % à 33,3 % entre décembre 2001 et mars 2003.

Nombre de demandeurs d'emploi selon le sexe et l'ancienneté



Source : QMF, mars 2003.
Réalisation : CERMOSEM, contrat CBE, Université Joseph Fourier - Grenoble I.

La part de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de deux ans est elle de 13,3 % en mars 2003 et varie de 13,3 % à 15,5 % entre décembre 2001 et mars 2003.

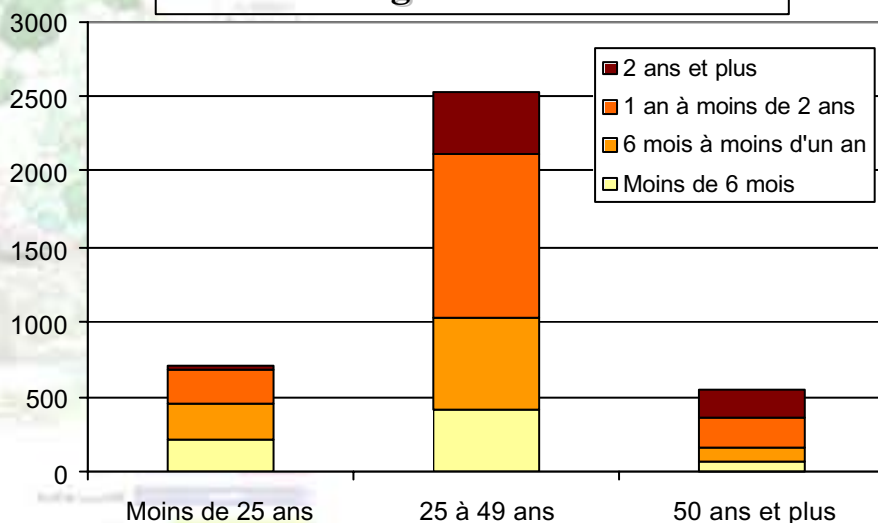
Enfin, les **demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de trois ans représentent 6,4 %** des DEFM de catégorie 1 en mars 2003 (variation de 6,4 % à 7,6 % entre décembre 2001 et mars 2003).

Pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE d'Aubenas en mars 2003, concernant

l'ancienneté des inscriptions, l'écart entre les femmes et les hommes reste relativement constant, hormis pour les chômeurs de très longue durée (24 mois et plus) qui voient leur nombre respectif s'équilibrer (voir document ci-dessus).

Enfin, une corrélation semble exister entre l'âge et le nombre de mois d'inscription au chômage des demandeurs. **La part des chômeurs de longue et très longue durée semble augmenter avec l'âge** (voir document ci-contre).

Nombre de demandeurs d'emploi selon l'âge et l'ancienneté



Source : QMF, mars 2003.
Réalisation : CERMOSEM, contrat CBE, Université Joseph Fourier - Grenoble I.

Les 3 territoires définis en Ardèche méridionale

Au regard de l'ensemble des éléments, présentés essentiellement dans les parties 1 et 2, la répartition spatiale des populations actives occupées ou non semble suivre certaines logiques territoriales. Ainsi, afin d'affiner les analyses dans le futur, trois zones ont été définies et des « zooms » devraient être effectués avec des données quantitatives, mais également des enquêtes qualitatives. Trois cantons ont été choisis à cet effet.

LES CARACTERISTIQUES DES TERRITOIRES D'ARDECHE MERIDIONALE

L'ensemble du territoire du CBE apparaît comme **relativement hétérogène** face à la situation de l'emploi. **Trois zones peuvent être repérées en Ardèche méridionale à partir de la répartition de la population active, des demandeurs d'emploi ou des taux de chômage de la catégorie 1** (voir carte n°7).

1) La partie nord-ouest du CBE, entre Thueyts et les départements de la Lozère et de la Haute-Loire

Cette zone est **relativement peu touchée par le chômage** (taux souvent inférieur à 10 %). Il s'agit, globalement, d'une **zone rurale de moyenne montagne** d'où, probablement, des taux de chômage inférieurs à ceux du CBE. Ce secteur regroupe effectivement les communes du CBE les plus élevées en altitude, situées dans les Cévennes, donc les moins accessibles, les plus isolées. Ce sont, de plus, les communes situées **hors des zones d'influence d'Aubenas, Montélimar, Pierrelatte ou Privas**. Elles sont également faiblement peuplées avec une faible densité de population, accompagnée d'une perte de population depuis plusieurs décennies à la lecture des données INSEE analysées pour comparaison.

Cette zone est ainsi relativement peu touchée par le chômage mais, parallèlement, elle est également peu peuplée, ayant perdu de la population au fil des années. Elle pourrait donc être caractérisée comme **peu attractive**, avec une population active relativement faible et la possibilité d'un **vieillissement de la population**.

Les femmes, et les moins de 25 ans dans une moindre mesure, semblent cependant afficher un certain particularisme dans ce secteur.

2) La partie médiane du CBE, orientée nord-est / sud-ouest, allant approximativement de Saint-Etienne-de-Boulogne à Gravières

Cette zone concentre **les plus forts taux de chômage** (catégorie 1) malgré la présence du bassin d'emploi d'Aubenas. Pour quelle(s) raison(s) ? Deux hypothèses sont envisagées :

- il s'agit d'une **zone attractive** avec une population relativement importante à la vue de la répartition de la population ardéchoise dans ce secteur, avec un axe Aubenas-Les Vans particulièrement marqué (INSEE, 1999). En effet, ces communes observent une hausse du taux d'accroissement liée au solde migratoire. Toutes ces communes ne gagnent pas de la population entre 1990 et 1999 ; c'est tout de même le cas pour la majorité depuis 1975. Qui compose cette nouvelle population ? S'agit-il de retraités, de populations actives ? S'il s'agit d'une population active, est-elle adaptée au marché de l'emploi ? N'apparaît-il pas une population active trop importante par rapport au marché de l'emploi ?
- selon d'autres données, il est à observer que cette zone a une forte capacité, au sein du périmètre du CBE, en termes de gîtes ruraux, de chambres d'hôte, de campings à la ferme. Il peut ainsi être perçu que ce **secteur est touristique** ; l'emploi pourrait par conséquent être lié aux saisons. Les forts taux de chômage observés en septembre 2002 pourraient peut-être ainsi être expliqués par un **phénomène de saisonnalité**.

Cependant, des communes connaissant les mêmes attributs que celles décrites dans la première zone peuvent être observées. Elles sont caractérisées par de petites populations actives et un faible taux de chômage. Par exemple, Monselgues compte 32 personnes actives, dont une personne de moins de 25 ans.

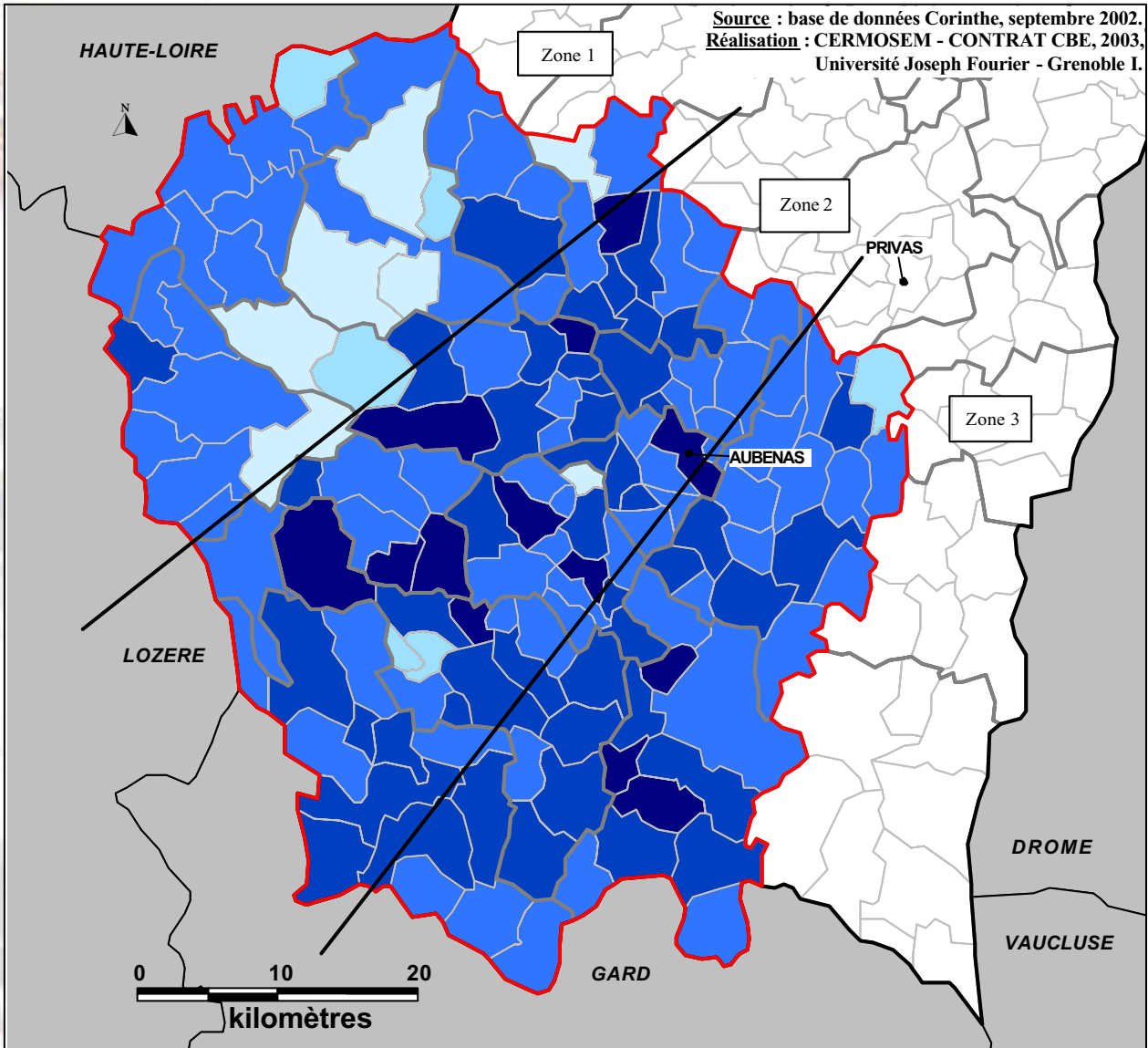
3) La petite moitié sud-est du CBE

Cette zone, la partie **la plus proche de la vallée du Rhône**, est **moins touchée par le chômage que la deuxième zone centrale** du CBE, tout en conservant des **pourcentages relativement élevés**. Il s'agit d'un secteur davantage couvert par les **bassins d'emploi** d'Aubenas, Montélimar, Pierrelatte, voire Privas. C'est également un important **pôle touristique autour des activités liées à l'eau** avec Vallon-Pont-d'Arc et les gorges de l'Ardèche. Peut-être existe-t-il davantage de possibilités pour trouver un emploi dans cette zone qu'ailleurs au sein du périmètre du CBE ?

Mais, parallèlement, cette zone compte une population et une densité de population relativement importantes par rapport au territoire du CBE. Elle a moins perdu de sa population au fil du temps. Elle en gagne même pour certaines communes depuis plusieurs décennies. Apparaît effectivement un **fort taux d'accroissement lié au solde migratoire** dans ces communes, de manière générale, entre 1990 et 1999. Cette région s'avère donc **attractive** en terme de population. Peut-être que cette zone dénombre ainsi une population active trop importante également par rapport au marché de l'emploi du secteur, ce qui engendrerait des taux de chômage relativement élevés tout de même, malgré les offres d'emploi enregistrées ? Apparaît de même la possibilité d'une certaine **saisonnalité de l'emploi**.

Ce secteur présente ainsi les **caractéristiques d'une dynamique plus complexe**.

Carte 7 – Le taux de chômage pour la catégorie 1 par commune dans le périmètre du CBE



Source : base de données Corinthe, septembre 2002.
 Réalisation : CERMOSEM - CONTRAT CBE, 2003,
 Université Joseph Fourier - Grenoble I.

Légende

- Limite du CBE d'Ardèche méridionale
- Départements limitrophes
- Limite du département ardéchois
- Limites cantonales
- Limites communales

Taux de chômage pour la catégorie 1 (en pourcentage)

- de ≥ 12 à 36,2 % (13)
- de ≥ 8 à 12 % (47)
- de ≥ 3 à 8 % (75)
- de >0 à <3 % (6)
- 0 % (7)

Si ces zones apparaissent relativement homogènes en leur sein, les caractéristiques de chaque commune peuvent cependant jouer un rôle non négligeable sur la situation de l'emploi. Les logiques de territoire sont à prendre en compte, les acteurs influençant l'emploi à identifier. Il peut ainsi être envisagé de changer d'échelle d'analyse pour mieux percevoir les dynamiques concernant un canton, les **caractéristiques communales influençant l'emploi**. Par conséquent, des « zooms » sont proposés sur chaque secteur, à l'échelle cantonale.

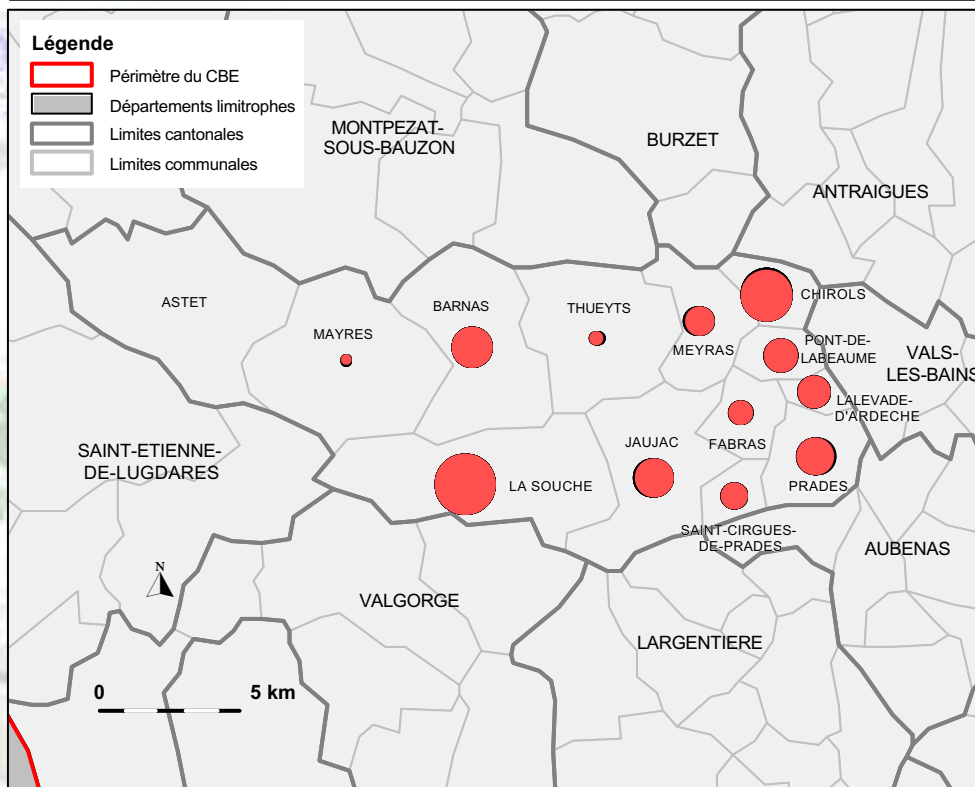
LE CHOIX DES CANTONS DANS LES 3 TERRITOIRES D'ARDECHE MERIDIONALE

L'étude devra se focaliser sur trois cantons, proposés ci-dessous, à travers la réalisation de tableaux, de graphiques, de cartes, en croisant ainsi des données quantitatives. L'apport d'éléments davantage qualitatifs pourrait suivre. Ainsi, pour la zone 1 définie, l'analyse pourrait concerner le **canton de Theuets**. Pour la zone 2, il s'agit du **canton d'Aubenas**. Enfin, pour la zone 3, le **canton de Vallon-Pont-d'Arc** semble présenter des caractéristiques intéressantes.

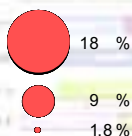
Zone 1 : le canton de Theuets

Le **canton de Theuets** est situé à cheval entre les parties nord-ouest et médiane du territoire. Certaines de ses communes semblent de ce fait présenter les mêmes dynamiques que celles du secteur nord-ouest avec **une population active et des demandeurs d'emploi peu nombreux**. Ces communes souffrent-elles d'un relatif enclavement ? Pourquoi donnent-elles l'impression d'une faible attractivité ? **Pourquoi les femmes ou les personnes de moins de 25 ans sont-elles davantage représentées dans les catégories 2 et 3, notamment, des demandeurs d'emploi ?**

Carte 8 - Le taux de chômage pour la catégorie 1 en septembre 2002 par commune pour le canton de Theuets



Taux de chômage pour la catégorie 1 (en pourcentage)



Source : base de données Corinthe, septembre 2002.
Réalisation : CERMOSEM - CONTRAT CBE, 2003,
Université Joseph Fourier - Grenoble I.

D'un autre côté, d'autres communes présentent les caractéristiques de la zone médiane. Elles comptent une population active et un nombre de demandeurs d'emploi beaucoup plus importants. Certaines font partie du **bassin d'emploi d'Aubenas**.

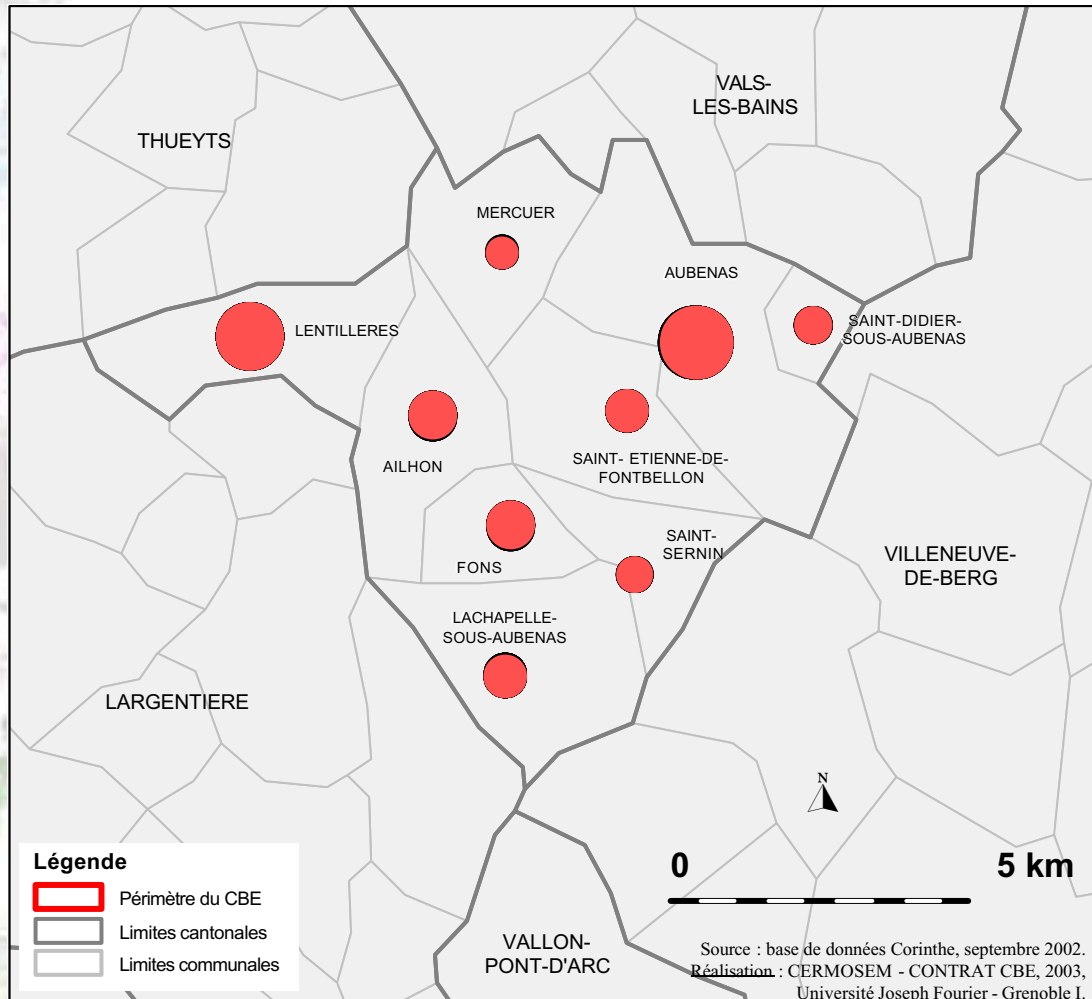
Quels sont les éléments qui influencent cette rupture au sein du canton ?

Les communes traversées par la **nationale 102** reliant Aubenas au Puy-en-Velay, axe permettant *a priori* un certain désenclavement, sont pourtant nombreuses. Comment expliquer les différences concernant le chômage pour ce canton (cf. carte n°8) ?

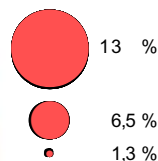
Zone 2 : le canton d'Aubenas

Le **canton d'Aubenas** est lui compris dans la partie médiane du CBE. Son étude paraît pertinente dans la mesure où il s'agit de la **seule agglomération du territoire**. La **périurbanisation** semble également caractériser ce canton. D'autre part, Aubenas enregistre simultanément le nombre le plus important d'offres et de demandes du territoire. Quelles influences cela a-t-il sur la situation de l'emploi ? **Quels sont les facteurs attractifs pour la population active et pour les entreprises susceptibles de proposer des offres d'emploi ?** Il semble effectivement que les taux de chômage pour ce canton soient relativement homogènes (voir carte n°9). Des différences apparaissent-elles entre une ville et ses communes environnantes ?

Carte 9 - Le taux de chômage pour la catégorie 1 en septembre 2002 par commune pour le canton d'Aubenas



Taux de chômage pour la catégorie 1 (en pourcentage)

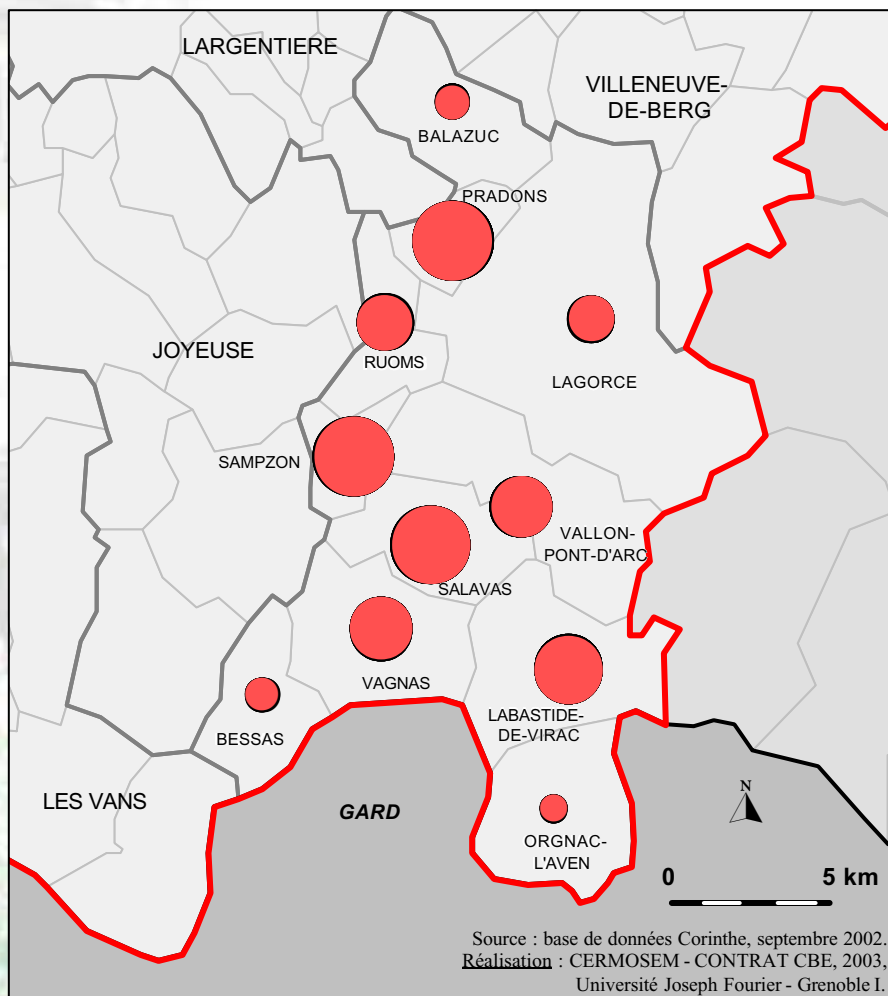


Zone 3 : le canton de Vallon-Pont-d'Arc

Le **canton** sélectionné de la zone sud-est du territoire est celui de **Vallon-Pont-d'Arc**. Les taux de chômage diffèrent largement d'une commune à l'autre pour les demandeurs d'emploi de catégorie 1, sans qu'apparaisse réellement une logique spatiale entre est-ouest ou nord-sud (voir carte n°10).

Même la **présence de la rivière Ardèche**, passant par les communes de Balazuc, Pradons, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc, ainsi que l'**axe routier** qui la longe, ne semblent pas réellement expliquer une augmentation ou un affaiblissement du taux.

Carte 10 - Le taux de chômage pour la catégorie 1 en septembre 2002 par commune pour le canton de Vallon-Pont-d'Arc

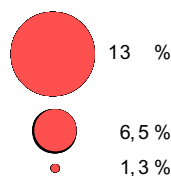


Il faut toutefois noter que l'**hétérogénéité des taux** semble relativement atténuée pour les demandeurs d'emploi de la catégorie 1. L'**activité touristique**, notamment avec l'Ardèche, permet-elle d'expliquer cette **différence entre catégories de demandeurs d'emploi** ? L'étude de ce canton, avec son fort marquage touristique, pourrait de plus permettre de mieux **comprendre les dynamiques de l'emploi touristique** de manière globale, car celles-ci affectent d'autres communes au sein du périmètre du CBE, apparaissant cependant davantage dispersées sur ce territoire.

Légende

- Limites du CBE
- Départements limitrophes
- Limites du Département ardéchois
- Limites cantonales CBE
- Limites cantonales hors CBE
- Communes hors CBE
- Communes CBE

Taux de chômage pour la catégorie 1 (en pourcentage)



Les offres d'emploi

L'analyse des offres d'emploi, de leur structuration et de leur répartition spatiale, permet de percevoir quelques adéquations ou distorsions sur le marché du travail entre l'offre et la demande. Cela semble primordial pour mieux appréhender les flux de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

LES LIMITES DES DONNEES DISPONIBLES

Le nombre et la répartition des offres d'emploi enregistrées à l'ANPE sont des informations de tout premier ordre pour la compréhension du fonctionnement du marché de l'emploi. Ces données sont toutefois à considérer avec une certaine prudence.

Effectivement, un **décret du 24 juin 1987** (qui va peut-être être modifié dans un avenir proche) institue l'obligation de notification à l'ANPE des places vacantes lorsque l'entreprise veut les pourvoir par l'intermédiaire d'un organisme extérieur ou de moyens d'information extérieurs.

Par exemple, une offre d'emploi par voie de presse doit normalement faire l'objet d'un dépôt à l'ANPE.

Or, le **taux de couverture moyen** (offres déposées comparées aux déclarations préalables à l'embauche - DPAE) est **de moins de 50 %**, très variable selon les secteurs et les métiers. Les employeurs ne signalent donc pas systématiquement à l'ANPE les offres qu'ils émettent. Il est, parallèlement, à observer que les DPAE sont surestimées car chaque fois qu'une offre d'emploi est redéposée, elle fait l'objet d'une DPAE. Ainsi, il est très difficile de repérer les offres récurrentes du fait de conditions difficiles : une même offre redéposée au motif que personne ne souhaite garder l'emploi est comptabilisée plusieurs fois.

Néanmoins, le nombre d'offres déposées à l'A.N.P.E. est la seule variable disponible concernant l'offre, et il s'agit d'**un des critères d'analyse précieux de la conjoncture économique. Il définit un potentiel d'emploi sur une zone.**

Cette variable permet également de mettre en évidence **les tensions entre les besoins des entreprises et les caractéristiques des demandeurs d'emploi** comme cela sera présenté dans la partie 6. Elle peut permettre, en la rapportant au nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois, d'observer les métiers pour lesquels une tension existe, notamment des difficultés de recrutement.

LA COMPOSITION DES OFFRES D'EMPLOI

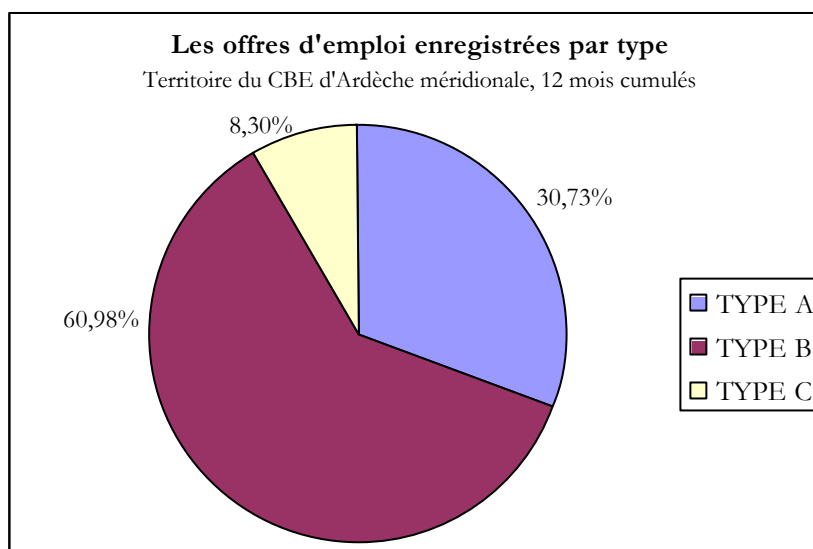
Les offres d'emploi enregistrées à l'ANPE sont classées selon trois catégories, quelle que soit la nature du contrat :

- le **type A** correspond aux **contrats d'une durée supérieure à 6 mois** ;
- le **type B** à ceux dont la **durée est comprise entre 1 et 6 mois** ;
- et le **type C** pour les **contrats de moins d'un mois**.

Le type d'offre donne ainsi une **information sur la précarité du marché du travail**.

Au sein du bassin d'emploi d'Ardèche méridionale, les offres de type A constituent une minorité avec 30,7 % des offres (voir document ci-dessous).

Ce sont les offres d'emploi pour des contrats de moins de 6 mois qui s'avèrent prédominantes sur le territoire.



Source : Base de données Corinthe, mars 2003.
Réalisation : CERMOSEM – contrat CBE, UJF, 2003.

Cet état de fait permet d'émettre deux hypothèses :

- l'importance des offres d'emploi pour des contrats de courte durée peut être un indicateur fort de la **saisonnalité de l'activité** en Ardèche méridionale, aux niveaux touristique mais aussi agricole ;
- la faible part d'offres pour des contrats de plus de 6 mois peut mettre en évidence la **précarité de l'emploi** au sein du territoire, conduisant à des cycles de réinscription à l'ANPE au cours de l'année. Il est effectivement à rappeler que **seul 59,2 % de la population active salariée bénéficie d'un contrat à durée indéterminée en mars 1999** au sein du périmètre du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale.

Les limites entre la population des actifs demandeurs d'emploi et des actifs salariés paraissent ainsi de plus en plus floues sur le territoire.

LA REPARTITION DES OFFRES D'EMPLOI

La distribution spatiale des offres d'emploi en Ardèche méridionale n'apparaît pas correspondre à la répartition des demandeurs d'emploi (cf. carte n°11).

Effectivement, si **Aubenas** est toujours **un pôle important avec plus de 1 000 offres d'emploi** enregistrées en septembre 2002, les autres offres d'emploi semblent davantage dispersées sur l'ensemble du territoire. **Les offres d'emploi ne sont plus nécessairement structurées par rapport aux principaux axes routiers, notamment par celui reliant Aubenas à Alès.**

La **rivière Ardèche** paraît davantage polarisante. Les communes traversées par ce cours d'eau comptent un nombre relativement important d'offres enregistrées. Ce phénomène peut être mis en relation avec **l'activité touristique**, liée en partie à l'eau, de ce secteur ouvert sur les gorges de l'Ardèche notamment.

Par ailleurs, des offres d'emploi sont également enregistrées dans des communes du **secteur nord-ouest**, là où la population active est finalement relativement peu présente.

La **distribution des offres d'emploi** sur le territoire du C.B.E. apparaît ainsi **relativement originale par rapport à celle des populations actives, occupées ou non**, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas, notamment, d'offres enregistrées sur toutes les communes, contrairement à la population active ou aux demandeurs d'emploi qui sont quasiment présents sur chaque commune du C.B.E.

Cela peut mettre en avant **certains problèmes pour satisfaire les offres d'emploi** au sein de cet espace ou, tout du moins, mettre en avant la **question de la mobilité** des populations, notamment les **migrations pendulaires**. Une nouvelle fois, cet élément d'explication ne peut s'inscrire qu'au stade d'hypothèse dans la mesure où aucune donnée sur la mobilité des populations en sud Ardèche n'est actuellement disponible pour ce travail. A ce titre, une étude des **réseaux de transports en commun** sur le territoire pourrait apporter de nouveaux éléments davantage prospectifs pour la situation de l'emploi en Ardèche méridionale.

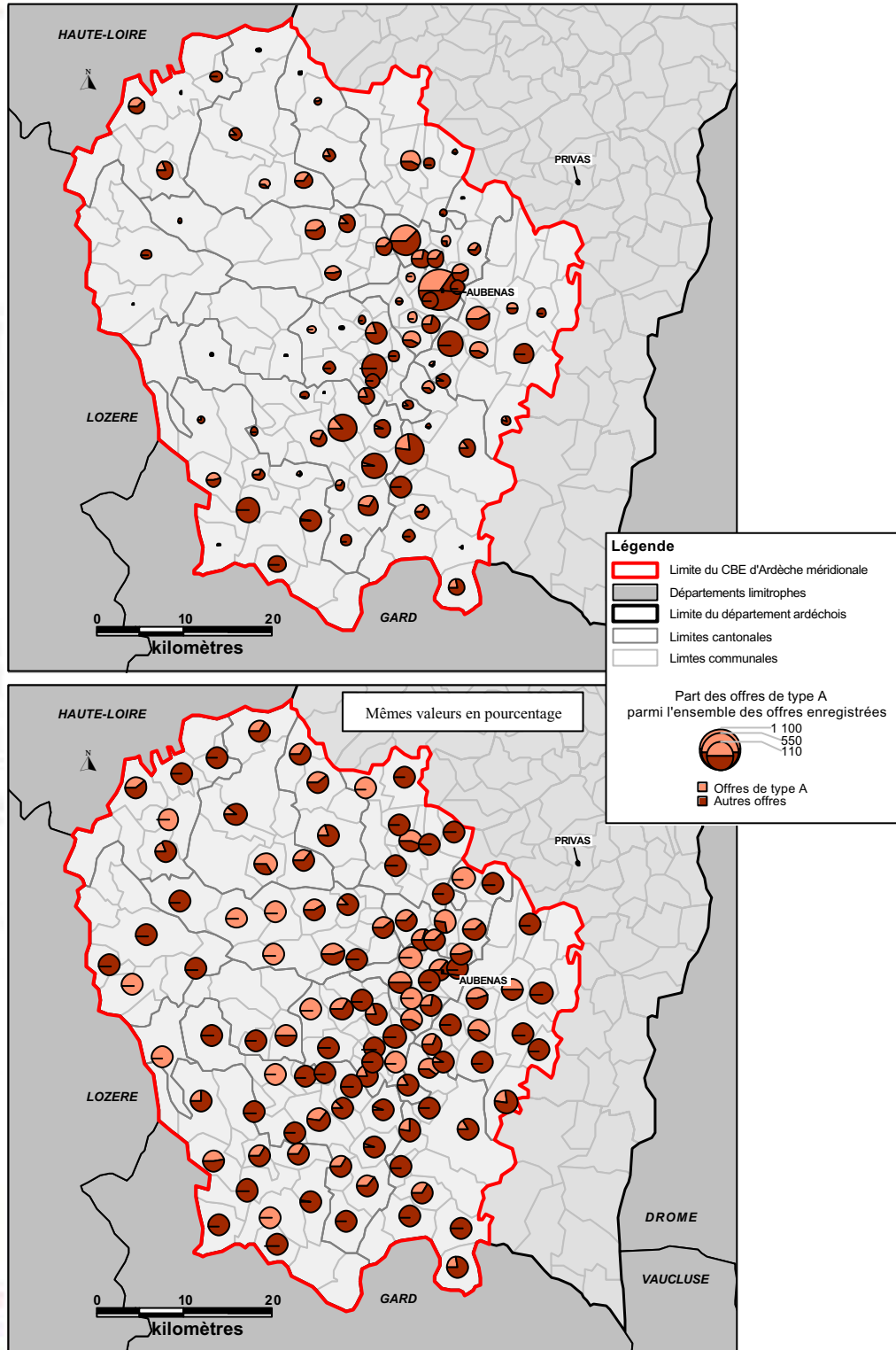
D'autre part, si la **répartition spatiale des offres en fonction du type** est analysée, notamment pour les offres de type A, certains éléments peuvent être apportés.

Ainsi, si la part des **offres d'emploi de type A** est minoritaire (30,7 % en mars 2003), ces offres sont aussi **inégalement réparties** sur le territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale.

Ainsi, si le bassin d'emploi d'Aubenas semble compter les plus grands nombres d'offres d'emploi de type A, un **large quart sud-est** du département est quant à lui **plus largement marqué par les offres de contrat de moins de 6 mois**. Cela pourrait grossièrement être corrélé avec les plus forts taux de chômage pour les demandeurs d'emploi à la recherche d'un contrat à durée indéterminée (de la catégorie 1). Ces mêmes secteurs sont de même moins concernés par le chômage des demandeurs d'emploi recherchant un contrat à durée déterminée.

D'autre part, si le secteur nord-ouest du territoire est marqué par des offres d'emploi de types très différenciés d'une commune à l'autre, ceci est davantage lié au faible nombre d'offres d'emploi enregistrées par commune pour ce secteur.

Carte 11 - Les offres d'emploi enregistrées en 2002 et la part des offres de type A dans le périmètre du CBE d'Ardecche méridionale



Source : Base de données Corinthe, septembre 2002.
Réalisation : CERMOSEM – Contrat CBE, UJF, 2003.

L'offre et la demande : la tension du marché de l'emploi

L'offre et la demande d'emploi enregistrées par l'ANPE, confrontées l'une à l'autre, permettent d'appréhender la tension du marché de l'emploi. Effectivement, lorsque le nombre de demandeurs d'emploi est peu élevé par rapport au nombre d'offres, cela met en évidence que le marché est tendu : la main d'œuvre peut s'avérer délicate à trouver. Dans le cas contraire, le marché est dit distendu et peut révéler la complexité pour un demandeur d'emploi de trouver un poste.

L'OFFRE ET LA DEMANDE PAR FAMILLES D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

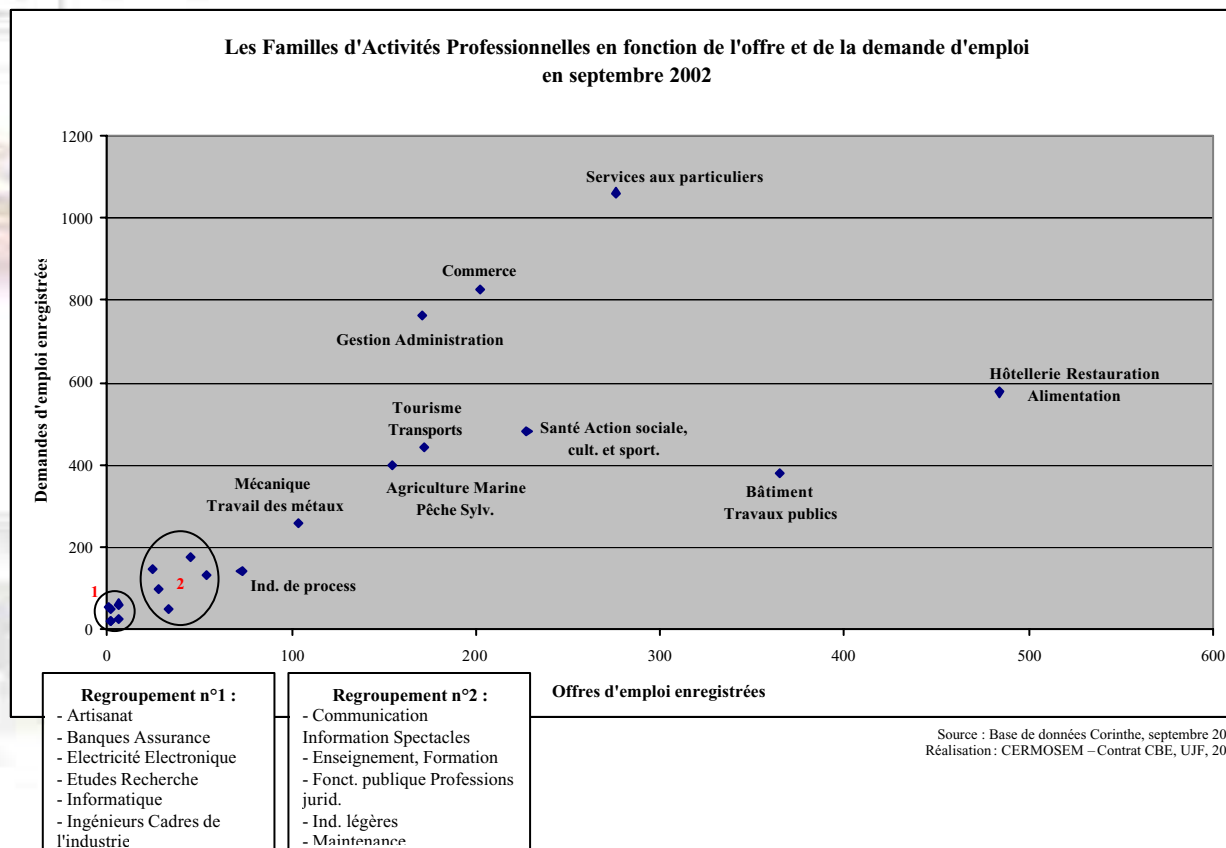
Il apparaît que l'ensemble des Familles d'Activités Professionnelles sont caractérisées globalement par une certaine concordance entre le nombre d'offres et le nombre de demandes (bien que les demandes soient le plus souvent supérieures aux offres). Le marché se révélerait ainsi, pour le territoire du CBE, **relativement équilibré**.

Néanmoins, **les offres d'emploi enregistrées, classées par Familles d'Activités Professionnelles (FAP), ne s'accordent pas toujours avec les demandes (ici de catégories 1+2+3), distribuées selon la même typologie d'activités.**

Les **grandes tendances** restent effectivement **respectées** concernant à la fois l'offre et la demande avec des **parts importantes pour les services aux particuliers, l'hôtellerie, le commerce, le tourisme et les transports** notamment (voir document ci-dessous).

Quelques FAP regroupent ainsi un nombre de demandeurs d'emploi équivalent, voire inférieur, à celui des offres. Il s'agit des FAP :

- **du bâtiment, des travaux publics ;**
- **de l'hôtellerie, de la restauration, de l'alimentation ;**
- **de la fonction publique et des professions juridiques.**



Néanmoins, certaines familles d'activités professionnelles observent un **fort nombre de demandeurs d'emploi en comparaison au nombre d'offres enregistrées**. Il s'agit de **l'électricité et l'électronique, l'artisanat, les études et la recherche, les banques et assurances** et surtout **l'informatique** (55 demandes pour une offre d'emploi).

De plus, les pourcentages respectifs mettent en avant **des décalages**. Par exemple, si 8,8 % des demandes en catégories 1, 2 et 3 s'orientent vers l'hôtellerie, la restauration, l'alimentation, 19,9 % des offres concernent cette même famille d'activités professionnelles. Un autre cas concerne la famille d'activités professionnelles Bâtiments, travaux publics : pour cette FAP, sont enregistrées 5,8 % des demandes pour 15 % des offres.

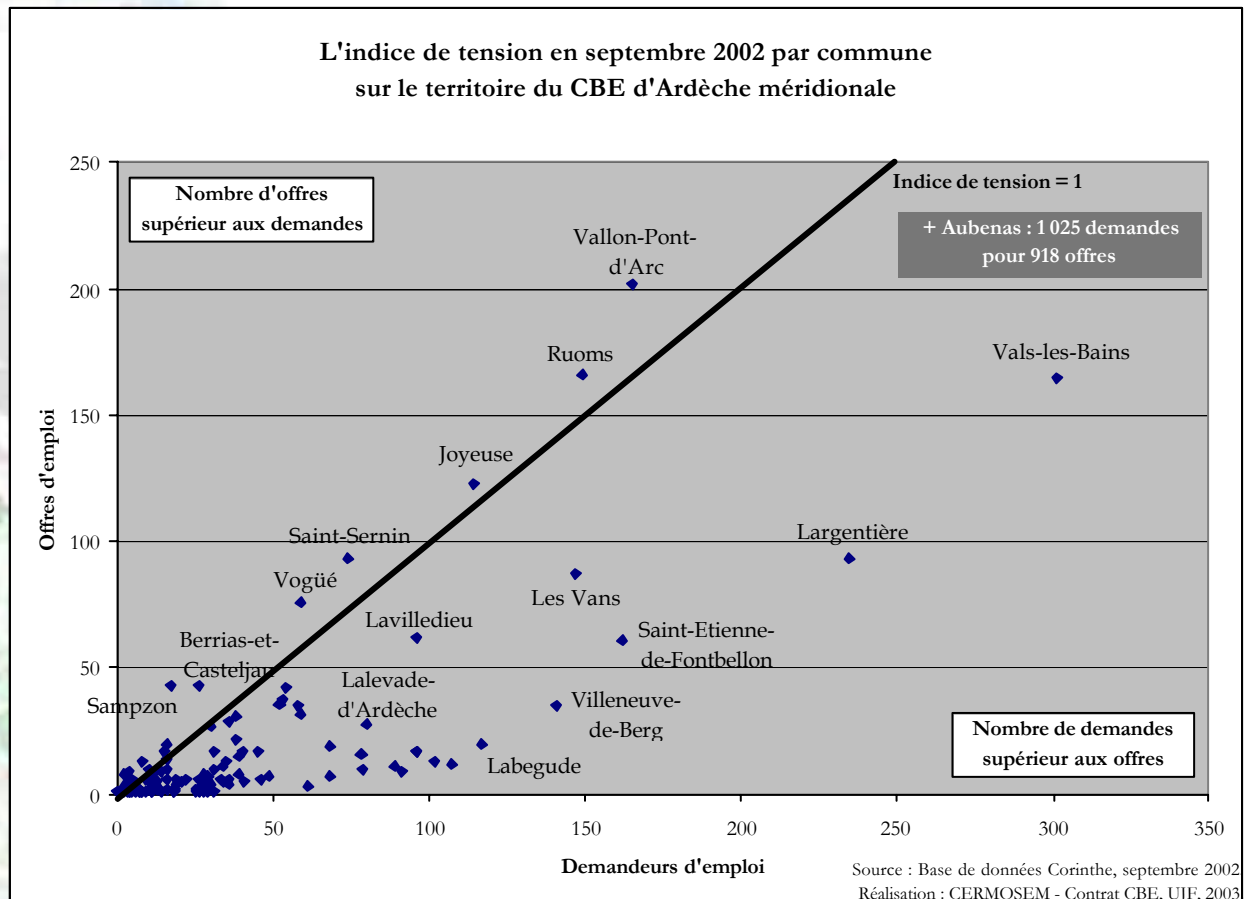
Cette inadéquation relative des demandes d'emploi face aux offres portées par le territoire dans quelques familles d'activités professionnelles peut soulever un certain nombre d'**interrogations concernant l'adéquation entre les demandes d'emploi des individus et la situation de l'emploi** du territoire vue au travers des offres émergentes de cet espace. D'autre part, les demandeurs d'emploi n'ont peut-être pas ces informations à leur disposition. Les formations existantes sur le territoire correspondent-elles aux secteurs d'activités qui connaissent des difficultés de recrutement ? L'information, la sensibilisation et la formation apparaissent dans ce cadre comme des éléments à approfondir pour le territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale.

L'INDICE DE TENSION

L'indice de tension du marché du travail mesure la relation entre l'individu et l'emploi. Il s'agit du rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre d'offres d'emploi enregistrés (ici par l'ANPE). Pour le territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale, **l'indice de tension moyen est de 1,95 demandeurs pour une offre enregistrée en septembre 2002.**

Globalement, il est dit que l'ANPE enregistre plus de demandeurs d'emploi qu'elle ne reçoit d'offres. Cependant, pour certains secteurs d'activité, le nombre d'offres d'emploi peut-être supérieur au nombre de demandes. Cette situation, dite de plus en plus présente pour les métiers qualifiés, se traduit par un indice de tension inférieur à 1. Il est estimé que, pour répondre de manière satisfaisante aux offres, l'indice de tension doit être au minimum égal à 1,5 (soit trois demandes pour deux offres). Dans le cas contraire, le marché est dit tendu.

A la vue de ces éléments, il est possible d'interpréter la représentation graphique des taux de tension par commune (voir document ci-dessous).



Ainsi, la plupart des communes du territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale connaissent un nombre de demandeurs et d'offres d'emploi relativement proches, bien que les demandeurs d'emploi surpassent le plus souvent la quantité d'offres.

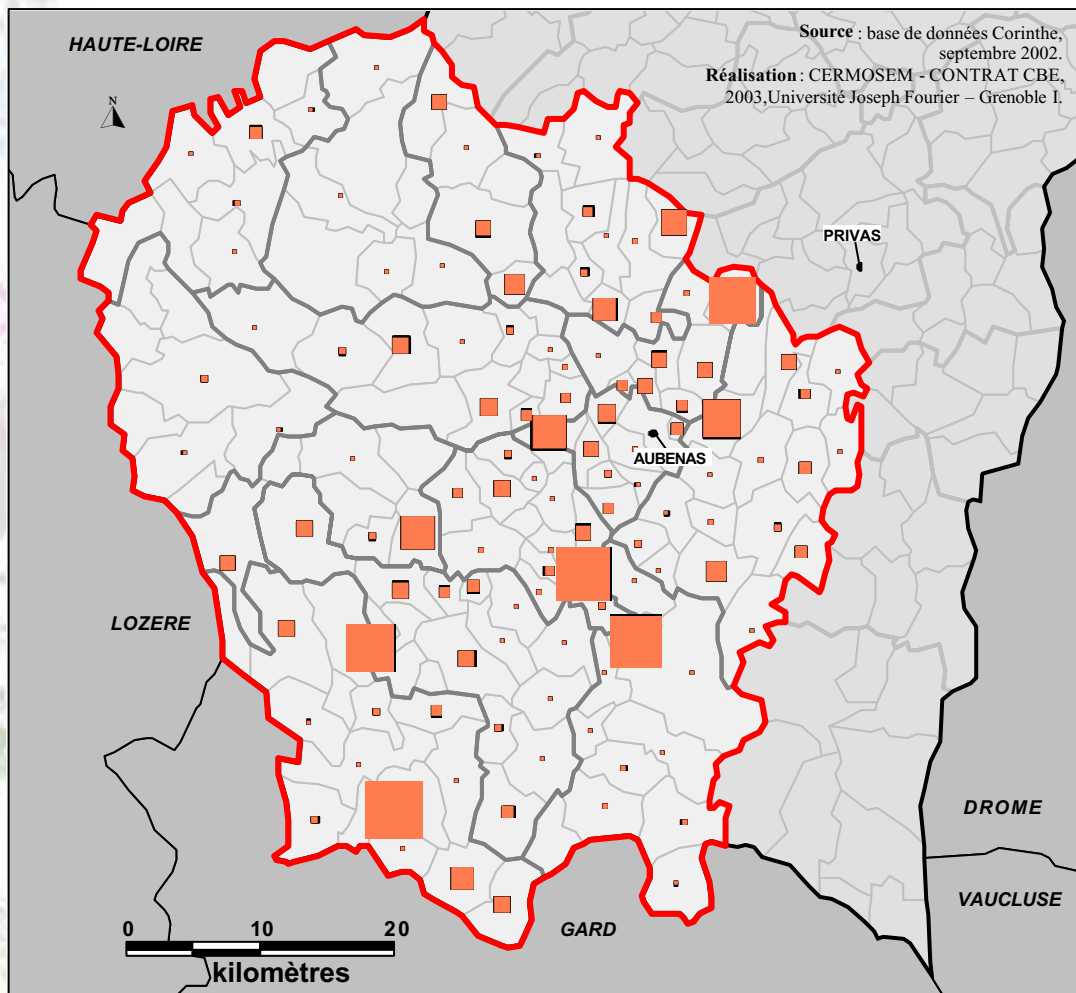
Toutefois, certaines communes semblent connaître des situations plus contrastées entre offre et demande.

Pour exemple, **Sampzon, Vogüé, Joyeuse, Ruoms** ou encore **Vallon-Pont-d'Arc** semblent connaître un nombre d'offres d'emploi supérieur à celui des demandeurs d'emploi. Au contraire, **Vals-les-Bains, Largentière, Les Vans, Saint-Etienne-de-Fontbellon, Villeneuve-de-Berg** ou **Labegude** ont un nombre de demandeurs bien supérieur à celui des offres.

Cela soulève la **question de la mobilité** des populations, surtout les migrations pendulaires.

Ces constats peuvent être couplés avec la carte des taux de tension par commune pour la catégorie 1 des demandeurs d'emploi. Celle-ci permet de situer les communes les unes par rapport aux autres afin de voir si des sectorisations apparaissent (cf. carte n°12).

Carte 12 – L'indice de tension toutes catégories confondues par commune dans le périmètre du CBE en septembre 2002



Légende		Indice de tension par commune en septembre 2002	
	Périmètre du CBE		31 demandeurs pour une offre
	Départements limitrophes		15,5 demandeurs pour une offre
	Limite départementale		3,1 demandeurs pour une offre
	Limites cantonales		
	Limites communales		

La lecture de cette carte permet une nouvelle fois de souligner **l'hétérogénéité du territoire**.

Cinq communes peuvent tout d'abord être mises en avant :

- **Banne** au sud du territoire du CBE, avec l'indice de tension le plus élevé (31 demandeurs pour une offre) ;
- **Payzac**, au nord de Banne ;
- **Uzer** et **Pradons**, au-dessous d'Aubenas ;
- et **Saint-Etienne-de-Boulogne**, au nord-est d'Aubenas.

Ces cinq communes connaissent les **indices de tension les plus importants du territoire**. Ils sont effectivement compris entre 25 et 31 demandeurs d'emploi pour une offre. Néanmoins, il est à noter que ces communes sont de petites entités en terme de population. Les entreprises susceptibles d'y être installées et de proposer des emplois peuvent également être peu ou non présentes.

Les communes de Lussas (à l'est d'Aubenas), Beaumont (au sud-ouest d'Aubenas) et Lentillères (à l'ouest d'Aubenas) peuvent également être mises en avant avec des indices variant de 18 à 20 demandeurs d'emploi pour une offre.

L'ensemble de ces communes se situe dans la bande médiane du territoire du CBE (dans la zone 2), caractérisée par de forts taux de chômage. L'importance, de même, du taux de tension pose la question de **l'inadéquation de l'implantation de la population à la recherche d'un emploi par rapport au marché**.

A contrario, **Aubenas** se caractérise par un indice de tension très faible alors que son taux de chômage apparaissait relativement important.

Il est donc essentiel de souligner une nouvelle fois **l'importance de la mobilité des populations** en sud Ardèche. Cette carte révèle une **certaine distorsion entre l'offre et la demande d'emploi**. Parallèlement, il peut toujours être noté un certain regroupement des forts indices de tension dans la bande médiane du territoire du CBE. Cette zone de forte implantation de la population active, voire de la population totale, et des demandeurs d'emploi ne regroupe pas nécessairement dans le même temps un nombre d'offres d'emploi suffisant par rapport à la population active en place.

LA SITUATION DU BASSIN D'EMPLOI D'ARDECHE MERIDIONALE EN RHONE-ALPES

Au vu des différentes caractéristiques mises en avant au fil de l'analyse, il semble primordial d'établir des **comparaisons** entre le territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale et d'autres espaces. Il est effectivement délicat de poser un regard objectif, « juste » sur la situation de l'emploi en sud Ardèche sans avoir une représentation de celle-ci par rapport à d'autres territoires, sans pouvoir établir un **jeu d'échelles**.

C'est pourquoi quelques éléments de comparaisons sont dressés ici entre le territoire du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale et la Région Rhône-Alpes.

Le bassin d'emploi d'Ardèche méridionale regroupe **1,3 % de la population active de Rhône-Alpes et 1,7 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1** en mars 2003. Cela permet de mettre en avant une situation relativement délicate du marché de l'emploi au sein de ce territoire.

Effectivement, si 88,7 % de la population active de Rhône-Alpes est occupée, cette part est de 84,3 % pour le sud Ardèche. La différence est beaucoup plus nette **pour les actifs de moins de 25 ans : 75,4 % sont occupés en Rhône-Alpes, contre 63,5 % dans le périmètre du CBE**.

Si l'on considère la **catégorie 1** des demandeurs d'emploi, le **taux de chômage** pour Rhône-Alpes est de **7,6 %** en mars 2003, et de **9,6 %** pour l'Ardèche méridionale. Par ailleurs, concernant **l'ancienneté des demandeurs d'emploi**, il peut être noté que la part des demandeurs d'emploi en catégorie 1 inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE en mars 2003 est de **25,8 % pour Rhône-Alpes et 31,8 % pour le CBE**. Il en va de même pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE depuis plus de 2 ans (8,4 % contre 13,3 %) ou depuis plus de 3 ans (3,5 % contre 6,4 % pour l'Ardèche méridionale).

Au-delà des caractéristiques liées au chômage, le **montant moyen de revenu net déclaré** pour les foyers fiscaux imposés s'avère **plus faible pour le territoire du CBE d'Ardèche méridionale** qu'en Rhône-Alpes : 21 347 euros par an par foyer fiscal imposé pour Rhône-Alpes en 1998 contre 18 679 euros par an pour le CBE. De plus, la **proportion de foyers fiscaux imposés** est **moindre en Ardèche méridionale** qu'en région Rhône-Alpes, avec respectivement 42,6 % et 55,9 % en 1998.

Derniers éléments liés à la structuration de l'activité : l'Ardèche méridionale compte **1,4 % des établissements recensés en Rhône-Alpes**. La population salariée de Rhône-Alpes est composée à **67 % de personnes occupant un contrat à durée indéterminée, contre 59,2 %** pour le CBE d'Ardèche méridionale. Cela appuierait une nouvelle fois l'idée d'une **certaine précarité de l'emploi en Ardèche méridionale**, d'autant plus que les **offres d'emploi de type A** enregistrées en Rhône-Alpes représentent **41,2 % des offres** contre **30,5 %** en sud Ardèche. Par ailleurs, si Rhône-Alpes recense **0,14 non salarié pour un salarié**, ce ratio est plus important pour le territoire du CBE avec **0,3 non salarié pour un salarié** en 1999.

Ces divers constats révélant les particularités et les difficultés liées au marché de l'emploi en Ardèche méridionale ne visent pas à dresser un tableau pessimiste de la situation. Ils aspirent au contraire à mettre en avant la nécessité d'une politique de l'emploi adaptée pour ce territoire, conjuguant les participations de l'ensemble des acteurs.

LES PERSPECTIVES ET LES ENJEUX

Ce premier bilan, visant à **présenter de manière générale la situation de l'emploi au sein du périmètre du Comité de Bassin d'Emploi d'Ardèche méridionale**, a permis de mieux cerner les **caractéristiques de ce territoire**, notamment ce qui peut apparaître comme des particularismes. Simultanément, il a permis de mettre en avant **les limites de cette première approche ou, tout du moins, les questionnements liés à celle-ci**. Il est ainsi important de souligner que certaines réflexions seront à poursuivre et approfondir dans le cadre de **la création de l'observatoire des évolutions de l'emploi et des ressources humaines**. Les résultats sont à compléter à l'aide de nouvelles bases de données pour une compréhension globale des dynamiques de l'emploi en Ardèche méridionale.

Ainsi, l'objectif visé par le Comité de Bassin d'Emploi est la mise en place d'un observatoire, outil basé sur une démarche participative afin de coordonner les actions, impulser des évolutions pour améliorer la situation de l'emploi en Ardèche méridionale. La diversité des acteurs travaillant sur l'emploi démontre **l'importance de la coordination des actions**. Cette diversité pourrait, en effet, constituer une **grande force pour le territoire** dans la mesure où ces structures seraient en mesure d'échanger sur leurs enjeux et leurs compétences. Cela leur permettrait de dégager des objectifs communs, afin d'agir ensemble en organisant leurs complémentarités.

« Un observatoire se doit d'être un lieu de réflexion dynamique où se retrouvent et s'interrogent les différents partenaires concernés. De par leur connaissance du terrain sous des angles divers, leur rôle est de faire vivre les chiffres, de leur donner du sens, d'alimenter une réflexion sous-tendue par les objectifs de départ. Il leur faudra mettre en relation les chiffres enregistrés avec leur problématique professionnelle et formuler des hypothèses auxquelles on tentera de répondre en se dotant d'outils d'investigation plus poussée ».

Ronald MINOT (Université de Caen)

Les **étapes à venir** sont donc :

- la réalisation des « zooms » cantonaux au sein des trois zones identifiées ;
- le complément des données avec d'autres bases (ASSEDIC, URSSAF, CG07, CCI) ;
- une plus grande appréhension des dynamiques temporelles du marché de l'emploi ;
- le recueil et l'analyse d'informations qualitatives par le biais d'entretiens ;
- la mise en place de critères, d'indicateurs afin de permettre les comparaisons avec d'autres territoires, notamment des bassins d'emploi aux caractéristiques similaires ;
- la poursuite du travail en cours afin d'avoir une représentation objective et plus « juste » du territoire en terme d'emploi ;
- le développement d'approches thématiques - par exemple sur les installations de nouveaux résidents et leurs activités, la mobilité et les transports, le logement, la formation ou encore des familles d'activités spécifiques (tourisme/hôtellerie, bâtiment, etc.) – impliquant les acteurs dans une analyse qualitative (commissions thématiques).